JOURNAL

DE

CHIMIE MÉDICALE

DE PHARMACIE, DE TOXICOLOGIE

ET

REVUE

DES

NOUVELLES SCIENTIFIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES

PUBLIÉ

SOUS LA DIRECTION DE

M. A. CHEVALLIER

Pharmacien Chimiste, membre de l'Académie impériale de Médecine, du Conseil de salubrité, Professeur à l'École de Pharmacie

TOME TROISIÈME. — 5me SÉRIE

FÉVRIER 1867

PRIX DE L'ABONNEMENT

12 fr. 50 c. pour toute la France

POUR L'ÉTRANGER, le port en plus, suivant qu'il est établi par les conventions postales.

ON S'ABONNE A PARIS

CHEZ **P. ASSELIN**, GENDRE ET SUCCESSEUR DE **LABÉ**,

LIBRAIRE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE,

PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE.

En Province et à l'Étranger, chez tous les Libraires

1867

JOURNAL

DE

CHIMIE MÉDICALE,

DE PHARMACIE ET DE TOXICOLOGIE.

5me Série; Tome III; N° 2. — Février 1867.

CHIMIE.

DOSAGE DE LA MORPHINE DANS L'OPIUM. — MODIFICATION DU PROCÉDÉ DE GUILLERMOND.

Par M. Roussille.

Le procédé Guillermond, consistant à faire macérer l'opium avec de l'alcool froid à 72 centièmes, est très-exact, mais il a l'inconvénient d'être long ; je propose d'y apporter quelques modifications : 15 gr. d'opium sont traités par 25 gr. d'eau bouillante jusqu'à complète désagrégation ; on ajoute alors 60 gr. d'alcool à 95 degrés bouillant ; on laisse digérer une heure et l'on filtre à travers une toile très-serrée ; puis on traite de nouveau le résidu par 10 gr. d'eau et 60 gr. d'alcool comme précédemment.

Enfin, on reprend le résidu par 50 gr. d'alcool absolu bouillant. Toutes les liqueurs réunies et refroidies sont filtrées soigneusement et réduites au tiers environ par évaporation, puis filtrées de nouveau après refroidissement. On précipite alors la morphine par 10 gr. d'ammoniaque, on soumet à l'évaporation au-dessus de l'acide sulfurique. Au bout de trois jours, on recueille les cristaux déposés et on les lave à l'éther et à l'eau.

Six dosages successifs ont donné les mêmes résultats que le

procédé Guillermond, qui exigeait cinq jours et plus, tandis que celui-ci ne demande que trois jours.

NOUVEAU PROCÉDÉ DE FABRICATION DU BLANC DE PLOMB.

Par M. PETER SPENCE.

Nous empruntons les détails qui suivent à un mémoire lu récemment devant la section chimique de l'Association britannique.

Parmi les produits chimiques dont l'industrie fait le plus grand usage, le blanc de plomb ou céruse est un de ceux dont on peut dire qu'il est en quelque sorte de première nécessité. Depuis longtemps il sert de base dans la préparation de presque toutes les couleurs employées dans la peinture à l'huile, car il est peu de matières colorantes qui possèdent par elles-mêmes les qualités exigées pour ce genre de peinture; et, bien qu'on ait cherché et qu'on cherche tous les jours à le remplacer à cause de son caractère toxique et de sa facilité à s'altérer au contact des moindres traces d'hydrogène sulfuré, on n'a pas encore réussi à lui trouver un substitut d'égale valeur. Le blanc de zinc a bien, jusqu'à un certain point, paru lui faire concurrence, mais les applications qu'on en a faites sont relativement restreintes ; il est loin, d'ailleurs, de couvrir aussi bien que son rival, et son principal défaut est de manquer de solidité. La céruse a la propriété de former avec l'huile un composé pour ainsi dire indestructible, tandis que le blanc de zinc ne donne lieu qu'à une sorte de mélange.

Les différents modes de fabrication du blanc de plomb sont aujourd'hui bien connus ; ils reposent presque tous sur l'action de l'acide acétique sur le plomb ou l'oxyde de plomb, à l'exception cependant du procédé Pattinson, breveté en 1841, qui comprend la décomposition de la galène par l'acide chlorhy-

drique, d'où la formation d'un chlorure de plomb, puis la décomposition de ce chlorure par les alcalis ou les terres alcalines, telles que la chaux ou la magnésie (1).

En pratique, ce dernier procédé ne sert plus guère aujourd'hui qu'à la préparation de l'oxychlorure de plomb, qui semble jusqu'à un certain point se comporter avec l'huile aussi bien que le blanc de plomb ordinaire.

La méthode de fabrication la plus ancienne, celle qui est le plus généralement en usage et qui donne les meilleurs résultats, est la méthode hollandaise. L'opération consiste, en résumé, à prendre des lingots de plomb pur auxquels on a donné une forme convenable et à les placer les uns sur les autres dans des pots de grès, au fond desquels on a versé une certaine quantité d'acide acétique ou de vinaigre. On recouvre ensuite ces pots assez librement, c'est-à-dire sans établir d'herméticité, et, après les avoir empilés, on étend sur le tout une couche de tan épuisé ou de toute autre matière fermentant d'une manière lente, capable de développer et d'entretenir pendant longtemps une petite quantité de chaleur. Sous l'influence de cette chaleur, l'acide acétique s'évaporise et agit sur le plomb, qui passe à l'état d'oxyde, puis il est partiellement transformé en carbonate. En deux mois environ, la majeure partie du plomb est attaquée et convertie en oxyde et en carbonate; l'acide acétique se trouve épuisé, et la céruse obtenue, qui est encore à l'état brut, est broyée pour en séparer les morceaux de plomb métallique qu'elle peut contenir ; alors on n'a plus qu'à laver le produit et à le livrer au commerce.

Presque toute la céruse qu'on fabrique en Angleterre est faite par ce procédé. Quant à la méthode allemande, elle est, en principe, la même que la méthode hollandaise; elle n'en diffère

---

(1) Voir *Bulletin* de 1850, 1re série, t. XLIX, p. 185.

que par quelques détails. Enfin, plusieurs essais ont été tentés qui reposent sur ce fait, que l'acétate de plomb en solution a la propriété de dissoudre l'oxyde de plomb, formant ainsi un composé basique. C'est en suivant une direction, suivant lui, entièrement nouvelle que M. Spence est arrivé à découvrir le procédé qui va être décrit et qui, entre autres avantages, offre celui de permettre de fabriquer de la céruse avec des matières qu'on n'avait pu jusqu'ici utiliser dans ce but. Or, on sait que les autres procédés exigent, soit du plomb métallique, soit de l'oxyde de plomb, tous deux à l'état très-pur.

Il en est de même de la méthode Pattinson, pour laquelle il faut n'employer que de la galène très-pure, c'est-à-dire ne contenant ni fer ni cuivre, ou bien avoir grand soin, dès que le chlorure est obtenu, d'en séparer les métaux étrangers avant qu'on ne procède à la formation de l'oxychlorure. Par son mode d'opérer, au contraire, M. Spence prétend employer toute espèce de minerai renfermant 8 à 10 onces de plomb (en moyenne 280 gr. (1) et sans que la présence d'aucun autre métal puisse en rien nuire à l'opération, le plomb est séparé directement, et la céruse est obtenue parfaitement pure. Dans ces conditions, il estime qu'on peut utiliser économiquement les nombreux dépôts de minerais de plomb considérés comme trop pauvres pour être traités, et les faire servir à la fabrication de toute la céruse employée dans l'industrie. Sa méthode est fondée sur ce fait que l'oxyde et le carbonate de plomb sont solubles dans des liqueurs de soude ou de potasse caustique, tandis qu'ils sont insolubles dans les carbonates de ces alcalis. Cela étant, on prend du minerai contenant soit de l'oxyde, soit du carbonate de plomb, soit du plomb dans un tout autre état qui lui permette d'être con-

(1) Bien que le texte anglais ne l'indique pas, il s'agit probablement ici de 8 à 10 onces par 100 livres de minerai, ce qui fait 6 kil. 180 gr. pour 100 kilogrammes.

verti en oxyde ou en carbonate par voie de calcination ou autrement, puis, en le faisant macérer ou bouillir dans une solution caustique, tout le plomb se trouve dissous et séparé à l'état de liqueur limpide et incolore, tandis que les oxydes des autres métaux, s'il s'en trouve, restent inattaqués. Alors on fait passer dans cette liqueur un courant d'acide carbonique, et ce gâz, en se combinant avec l'alcali, précipite instantanément le plomb, partie à l'état d'oxyde et partie à l'état de carbonate.

La céruse ainsi obtenue est séparée ensuite par un lavage, après quoi on n'a plus qu'à la faire sécher avant de l'employer. Quant au carbonate alcalin, on le traite par de la chaux vive et on a de nouveau une solution alcaline qui sert à agir sur une nouvelle quantité de matière. Pour faire juger de la rapidité de ce procédé, M. Spence, joignant l'exemple à la démonstration, a expérimenté devant l'Association avec un échantillon de minerai qu'il avait préalablement calciné et dont la composition, avant calcination, était la suivante :

Zinc	30.656
Soufre	26.483
Silice	19.154
Plomb	13.148
Fer	9.121
Cuivre	1.027
Alumine	0.216
Argent	0.022
Eau	0.122
	99.949

L'opération n'a pas duré plus d'une demi-heure.

La céruse de M. Spence a été essayée pour la peinture et pour le vernis des potiers, et on lui a trouvé des qualités égales à celles des céruses qu'on emploie ordinairement.

SUR LES ESSENCES DE FRUITS NATURELLES.

Les mélanges connus sous le nom d'*essences de fruits anglais*

sont loin de représenter, pour la suavité, les produits français connus sous les noms nouveaux d'*essences* ou d'*extraits de fruits*. Ces derniers sont obtenus à l'aide des fruits, et ils communiquent aux bonbons un parfum infiniment plus agréable que les produits anglais, qui n'interviennent que dans la fabrication des bonbons les plus communs.

Les parfums ou extraits de fruits ont été d'abord fabriqués et employés en grand par M. Seugnot, confiseur à Paris, qui, pour cette application, a obtenu une médaille de première classe à l'exposition internationale de Paris.

Les parfums les plus employés sont ceux de framboises, d'abricots, de pêches, d'ananas. Ce sont de véritables eaux distillées, qu'on obtient, en distillant à la vapeur, une quantité considérable de fruits de première qualité. Pour obtenir une très-faible quantité d'eau distillée, à peine un vingtième de la quantité des fruits employés.

Ces eaux distillées ne sont surnagées par aucune trace d'essences; au premier abord, par leurs propriétés organoleptiques, on ne pourrait soupçonner leur puissance expansive, mais on découvre bien vite à l'emploi qu'il n'en faut qu'une très-petite quantité mêlée au sucre pour communiquer de la façon la plus remarquable le parfum des fruits employés. C'est seulement aux environs de Paris qu'on obtient des fruits à parfums éminemment suaves.

On prépare d'une façon analogue les parfums de thé et de noyaux de cerise. (*Répertoire de pharmacie.*)

SUR LES ESSENCES DE FRUITS ARTIFICIELLES.

Par M. Kietzinski.

Nous allons reproduire, d'après le *Bulletin de la Société chimique*, un tableau donnant les proportions des différentes ma-

tières qui interviennent dans les produits connus sous le nom d'*essences de fruits*. Ces mélanges consistent en solutions alcooliques de divers éthers auxquels on ajoute certaines essences naturelles ou des acides organiques. Dans toutes ces compositions on mêle de la glycérine, qui paraît utile pour condenser et harmoniser les odeurs. Toutes les matières premières doivent être pures.

NOMS DES ESSENCES.	Chaque chiffre représente en centimètres cubes la quantité qui devra être ajoutée à 100 centimètres cubes d'alcool.																	Solutions alcooliques saturées à froid de :				
	Chloroforme.	Ether nitrique.	Aldéhyde.	Acétate d'éthyle.	Formiate d'éthyle.	Butyrate d'éthyle.	Valérianate d'éthyle.	Benzoate d'éthyle.	Œnanthylate d'éthyle.	Essence de persicot.	Sébate d'éthyle.	Silicylate de méthyle.	Alcool amylique.	Acétate d'amyle.	Butyrate d'amyle.	Valérianate d'amyle.	Essence de citron.	Essence d'orange.	Acide tartrique.	Acide oxalique.	Acide succinique.	Acide benzoïque.	Glycérine.
Ananas	1	..	1	..	..	5	..	..	..	..	..	..	..	..	10	..	..	..	....	....	....	....	3
Melon	..	..	2	..	1	4	5	..	..	..	10	..	..	..	..	..	..	..	....	....	....	....	3
Fraise	..	1	..	5	1	5	..	..	..	..	..	1	..	3	2	..	..	..	....	....	....	....	2
Framboise	..	1	1	5	1	1	..	1	1	..	1	1	..	1	1	..	..	..	5	....	1	....	4
Groseille	..	..	1	5	..	..	..	1	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	5	....	1	1	..
Raisin	2	..	2	..	2	..	..	..	10	..	..	1	..	..	..	..	..	..	5	....	3	....	10
Pomme	1	1	2	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	10	..	..	....	1	....	....	4
Orange	2	..	2	5	..	1	..	1	..	..	..	1	..	10	..	..	..	10	1	....	....	....	10
Poire	..	..	..	5	1	..	..	..	..	..	..	..	..	10	..	..	..	..	....	....	....	....	10
Citron	1	1	2	10	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	10	..	..	10	....	1	....	5
Griotte	..	..	..	10	..	..	..	5	2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	....	1	....	2	..
Cerise	..	..	..	5	..	..	..	5	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	....	....	....	1	3
Prune	..	..	5	5	1	2	..	..	4	..	..	..	..	..	..	..	..	..	....	....	....	....	8
Abricot	1	..	..	..	..	10	5	..	1	..	..	2	..	..	1	..	..	..	1	....	....	....	4
Pêche	..	..	2	5	5	5	5	..	5	..	1	2	..	..	..	..	..	..	....	....	....	....	5

DU MURIATE DE CHAUX COMME MOYEN PRÉSERVATIF DE L'INCENDIE.

Il est rare, dans nos campagnes, que l'on blanchisse à l'eau de chaux les bois de toiture des constructions rurales, étables, hangars, bergeries. Or, le jury de la prime d'honneur, en 1866, dans le département du Bas-Rhin, a relevé, dans son rapport sur l'exploitation couronnée, et qui est dirigée par M. Schattenmann, que les poutrages et les bois de toiture sont blanchis au *muriate de chaux*. Ce produit a, paraît-il, la propriété de conserver le bois et, ce qui est non moins important, « de le garantir contre le feu, d'en empêcher la propagation et de permettre ainsi aux secours d'arriver en temps utile. » Cette pratique, très-économique d'ailleurs, ne devrait-elle pas être recommandée partout ? Bien plus, les compagnies d'assurances ne devraient-elles pas diminuer d'un degré, dans le classement des risques, les bâtiments pourvus de ce préservatif ? Félix Devèze.

Note du Rédacteur. — En ajoutant au muriate de chaux une petite quantité de chlorure de chaux, on aurait, outre le blanchiment, un produit désinfectant. A. C.

PROCÉDÉ RECOMMANDÉ POUR L'OBSERVATION DU POINT D'INFLAMMABILITÉ DE L'HUILE DE PÉTROLE.

Par M. Attfield.

Dans une éprouvette de verre mince ayant 6 pouces ou 6 pouces 1/2 de long sur 1 1/8 de diamètre, on verse le liquide de manière à ce que le tube soit à moitié plein. On agite le liquide avec un thermomètre portant les degrés sur sa tige en ayant soin que la partie supérieure de l'éprouvette soit mouillée et on note la température. On introduit ensuite une flamme provenant d'un petit morceau de bois ou mieux d'un jet de gaz ayant environ un quart ou un huitième de pouce de long, dans la partie supérieure du tube, à une distance d'environ 1/2 pouce de la surface

du liquide ; on la retire rapidement et on note à quel degré de température se manifeste une flamme bleue qui se meut entre la flamme d'essai et la surface de l'huile. S'il ne se manifeste aucune flamme, on chauffe le tube en passant légèrement le bas de l'éprouvette sur la flamme d'une lampe à esprit de vin ou toute autre flamme, ou bien en plongeant la partie inférieure dans de l'eau chaude ; on a soin d'agiter continuellement le thermomètre, de noter fréquemment la température et d'introduire la flamme d'essai toutes les minutes. La température à laquelle apparaît la flamme bleue peut être regardée comme le point d'inflammabilité du pétrole, le point auquel il donne des vapeurs inflammables. On s'assure de l'intégrité du résultat en laissant refroidir graduellement le tube tout en continuant d'y introduire une flamme. La dernière température observée doit être considérée comme le véritable point d'inflammabilité.

PRÉPARATION DE LA POTASSE ET DE LA SOUDE CAUSTIQUES PURES.

Par M. GRAEGER.

Les carbonates alcalins, amenés à un degré de pureté tel qu'ils ne contiennent plus que des traces de chlorures, sont d'abord traités par du carbonate d'argent, puis, à l'ébullition, par du marbre calciné ; enfin on filtre la lessive sur un entonnoir dans le fond duquel on a placé des fragments de marbre et du marbre pulvérisé, qu'on lave d'abord à l'eau distillée, jusqu'à ce que celle-ci passe parfaitement limpide.

TOXICOLOGIE.

CAS INTÉRESSANT D'INTOXICATION SATURNINE.

On sait que les ouvriers qui travaillent à la préparation du

blanc de plomb, que ceux qui fabriquent les papiers blancs, qui doivent leur couleur à la céruse, que ceux qui fabriquent les cartes dites *de porcelaine*, que les ouvriers qui travaillent les bois enduits de vieilles peintures, que les peintres qui grattent les peintures, que les broyeurs de couleur, que les plombiers qui fondent les vieux plombs, etc., sont exposés à contracter la maladie saturnine, etc.

M. Larcher, interne des hôpitaux, a signalé dans l'une des séances de la Société de biologie un fait qui présente de l'intérêt. En effet, l'on sait qu'une instruction émanée du conseil de salubrité établit la nécessité qu'il y a pour ces ouvriers d'avoir dans l'atelier une blouse et des vêtements de travail, afin de les revêtir à leur arrivée et de les quitter au moment de la sortie. Or, il vient d'être démontré que ces vêtements sont salis par du blanc de plomb en assez grande quantité pour que ceux qui sont chargés de les nettoyer soient atteints de colique saturnine.

Une observation qui ajoute à ce que l'on connaissait sur les maladies saturnines a été publiée dans la *Gazette médicale de Paris* pour 1866, p. 769.

Cette observation intéressante fait connaître que :

Le nommé B..., maçon, dont la femme était blanchisseuse ; cet homme sujet antérieurement à des excès alcooliques et qui, en dehors de sa profession, était souvent appelé à manier des vêtements, du linge appartenant aux ouvriers de la fabrique de céruse de M. Orsat, à Clichy, avait été, par suite de ce travail, atteint de la colique de plomb.

EMPOISONNEMENT PAR LE CUIVRE.

On écrit d'Anvers :

« Il n'est bruit dans notre ville que d'un empoisonnement par imprudence, dont une trentaine de personnes ont failli être vic-

times. Voici ce qui est arrivé : Un charcutier, pour préparer une tête de veau, l'aurait fait cuire et laissé refroidir dans une marmite en cuivre rouge. La marmite était, paraît-il, mal nettoyée; du vert-de-gris se serait communiqué à la viande qu'elle contenait, et les personnes qui en ont mangé sont tombées malades, en présentant tous les symptômes d'une violente intoxication. Plusieurs d'entre elles ont recouvré la santé ; mais, quoique ce fait datait de huit jours, il avait des malades qui n'étaient pas encore hors de danger. »

EMPOISONNEMENT DE MOUTONS.

Nous lisons dans le *Journal d'Alençon* :

Le sieur Launay, berger au service du sieur Riel, cultivateur à Ticheville, emmena mardi dernier ses moutons paître dans un champ appartenant à son maître et où se trouvait du trèfle blanc. Ils étaient au nombre de cent vingt-neuf. Il y avait près d'une heure et demie qu'ils paissaient lorsque le berger les vit cesser tout à coup de paître et bondir en s'élançant sur lui; mais au fur et à mesure qu'ils arrivaient, ils tombaient roides morts, comme s'ils eussent été foudroyés. Cinquante-deux moutons s'entassèrent ainsi les uns sur les autres.

On suppose qu'ils ont été empoisonnés, mais cela s'approfondira, attendu qu'un vétérinaire de Trun doit soumettre les entrailles de quelques-uns d'entre eux à une analyse chimique. La perte pour le fermier est évaluée à 1,560 fr.

On est en droit de poser la question de savoir si les accidents ne sont pas dus au trèfle lui-même ?

PHARMACIE.

BANQUET DES INTERNES EN PHARMACIE DES HÔPITAUX DE PARIS.

Le banquet des internes en pharmacie des hôpitaux de Paris

pour 1866 a eu lieu le 15 décembre 1866, chez Véfour-Tavernier, au Palais-Royal.

Ce banquet, où il y avait 119 internes présents, a été présidé par M. Chevallier, doyen des internes, membre de l'Académie impériale de médecine, du Conseil de salubrité, professeur adjoint à l'École supérieure de pharmacie, qui a prononcé l'allocution suivante :

« Mes chers Confrères et Camarades,

« Je viens de nouveau me réunir à vous pour notre fête de famille. Vous savez que c'est toujours un bonheur pour moi de me trouver au milieu de mes jeunes amis, et surtout de voir que nos liens de confraternité se resserrent de plus en plus, enfin que la gaîté, dans ce siècle sérieux, est toujours la même chez vous.

« J'ai souvent rêvé au plaisir que nous éprouverions tous si, un jour, nous voyions réunis à une table immense, *fût-elle mal servie,* tous les internes existants ; quelles causeries, que de souvenirs évoqués, que de moments de bonheur rappelés, que de souvenirs regrettés !

« J'aurais voulu vous dire un mot sur l'état de nos finances, de leur accroissement successif ; mais je n'avais pas les documents nécessaires, je vous ferai seulement connaître que la Commission des fonds n'a reçu cette année aucune demande de secours. Cette abstention, qui permet de grossir notre petite réserve, nous permettra, s'il en était besoin, de venir en aide à des confrères maltraités par la fortune.

« Un de nos collègues, qui a voulu garder l'anonyme, à fait don l'année dernière à l'Association d'une somme de *cent francs.* Il a renouvelé cette année cette donation. Qu'il nous soit permis de le remercier et de lui témoigner notre reconnaissance, tout en formulant ici le désir qu'il ait de nombreux imitateurs.

« Nous sommes privés cette année du concours de M. Cazin,

qui, par suite de circonstances particulières, ne peut plus nous prodiguer son zèle. Présent ou absent, je le prie de recevoir au nom de l'Association nos remercîments pour le concours qu'il nous a prêté jusqu'ici.

« Beaucoup d'entre vous ont, cette année comme dans l'année précédente, eu à remplir des devoirs difficiles près des malades atteints d'une épidémie qui pouvait leur être funeste ; mais ils étaient, dans cette périlleuse mission, soutenus par ce sentiment : que le titre qui leur est conféré par le concours leur impose l'obligation de secourir les malheureux, dussent-ils succomber en remplissant leur tâche.

« Ils ont bien mérité du pays, car le séjour des hôpitaux en temps d'épidémie est un champ de bataille, une source imminente de dangers qu'on ne peut prévoir et qu'on ne peut ni prévenir, ni combattre.

« Cette année, nous devons nous en applaudir, l'Administration a tenu compte des bons et loyaux services rendus par les internes en exercice et par les anciens internes qui se trouvent disséminés dans différentes localités de l'Empire ; des récompenses les plus honorables leur ont été décernées ; pour les internes qui, ayant quitté les hôpitaux et qui se sont à la fois livrés à la science, à l'exercice de la pharmacie, ce sont des médailles attestant que, membres des Commissions d'hygiène, ils se sont distingués par leur zèle dans l'accomplissement de devoirs qui ont pour but la santé publique.

« C'est avec bonheur que nous voyons briller sur la poitrine de plusieurs d'entre vous ce signe de l'honneur, signe justement ambitionné, signe qui caractérise l'homme qui a rendu des services au pays.

« Ces justes récompenses doivent nous porter à imiter nos devanciers, à faire de louables efforts qui peuvent nous faire concevoir des sujets d'espérance ou qui, tout au moins, démontreront

que l'amour du travail, que l'application des études scientifiques se perpétuent dans la phalange dont nous faisons partie.

« Réunis, nous devons penser aux absents et leur rappeler que nous ne les oublions pas. A cet effet, portons un toast à nos confrères qui n'ont pu se joindre à nous, mais qui nous ont donné des marques de souvenir, à la prospérité de tous les élèves internes des hôpitaux de Paris, en quelque lieu qu'ils puissent se trouver. Rappelons-leur cependant qu'ils ne doivent pas oublier qu'ils font partie d'un corps qui a fait et qui fait chaque jour ses preuves, justifiant le titre acquis dans les concours.

« Un dernier mot : permettez-moi de vous proposer de porter un toast à M. le sénateur Dumas, qui, ayant étudié pratiquement la pharmacie, a, dans la préface du nouveau Codex, rendu pleine justice à notre profession, en démontrant son utilité et son indispensabilité ; enfin, en établissant, en outre, que ce sont des pharmaciens qui ont fondé et perpétué l'enseignement, et créé les anciennes méthodes expérimentales et les premiers appareils. A ce sujet, M. Dumas a donné un souvenir à Scheele, à Davy, à Pelletier, à Robiquet, à Vauquelin. Ces derniers ont été les maîtres de beaucoup d'entre nous. Je bois à la santé des internes, à celle de tous ceux qui portent intérêt à notre honorable profession. »

M. le président, averti à l'instant du décès de M. Coesme (interne), n'a pu que prononcer quelques mots sur la perte que nous avons faite d'un collègue estimé de ceux qui l'avaient connu.

EXERCICE DE LA PHARMACIE. — DES DANGERS AUXQUELS SONT EXPOSÉS LES PHARMACIENS.

S'il est une profession dont les devoirs sont périlleux, c'est assurément la pharmacie. Un individu est-il blessé sur la voie

publique, un cas d'asphyxie, un empoisonnement, font-ils des victimes, où les porte-t-on? à la pharmacie la plus voisine. Là, forcément, le pharmacien est forcé de faire quelquefois de la chirurgie, d'autres fois de la médecine; souvent il est blâmé, sans doute par des intéressés, s'il refuse les premiers secours, qui sont indispensables. L'on sait ce qui lui en coûterait, on pourrait citer à ce sujet ce qui s'est passé aux Batignolles. D'autres fois il se trouve exposé aux ennuis qui peuvent lui faire perdre son temps et le compromettre. Les deux faits suivants sont un avis à nos confrères.

— Une jeune dame se présentait hier soir, vers dix heures, dans une pharmacie située rue Louis-le-Grand, et remettait à l'élève chargé du service de la clientèle, une ordonnance de médecin, autorisant la livraison d'une certaine quantité de chloroforme. L'élève, après avoir préparé le médicament, le livra à la dame, qui paya et sortit. Vingt minutes plus tard, la même personne entrait encore dans la boutique, et, tirant de sa gibecière une nouvelle ordonnance, priait le pharmacien de lui vendre une seconde fiole de chloroforme.

L'insistance avec laquelle cette dame réclamait deux doses d'un fluide aussi dangereux, et l'exhibition presque simultanée des deux ordonnances qu'elle n'avait pu obtenir qu'en s'adressant, pour chacune, à un médecin différent, auraient amplement suffi à éveiller la défiance du pharmacien, si déjà les regards troublés et les allures étranges de l'inconnue n'eussent convaincu le sieur N... que la personne qu'il avait devant les yeux était sous l'influence d'une violente agitation mentale. Il refusa, en conséquence, de livrer le deuxième flacon qui lui était demandé; et comme, après ce refus, la dame se hâta de quitter la boutique, le sieur N... crut devoir avertir un sergent de ville, qui ne tarda pas à rejoindre la fugitive, et la conduisit au poste Gaillon.

Interrogée par M. Juban, commissaire de police, la dame en question déclara qu'elle se nommait Z..., et qu'elle demeurait dans une des rues du quartier de la Goutte-d'Or. Elle avoua à M. le commissaire de police qu'elle avait déjà avalé la moitié de la quantité de chloroforme contenue dans la fiole dont elle avait fait l'acquisition. Elle ajouta qu'elle avait caché dans ses cheveux un petit flacon de laudanum, lequel fut remis, séance tenante, ainsi que la fiole de chloroforme, entre les mains du magistrat. Après cet interrogatoire, la dame Z... fut ramenée en voiture à son domicile, par un agent.

Le sieur Z..., à qui l'agent fit le récit de ce qui s'était passé, expliqua alors que depuis quelque temps sa femme souffrait de douleurs névralgiques dont l'intensité était telle que, lorsque les crises parvenaient à leur apogée, la raison de Mme Z... semblait subir passagèrement le contre-coup de ces cruelles atteintes. La dose de chloroforme absorbée par la malade ne produisit heureusement aucun effet fâcheux, et il y a maintenant tout lieu d'espérer que cet accident, résultat volontaire d'une imagination surexcitée, n'aura pas de suite.

— La nuit dernière, à une heure du matin, la sonnette d'une pharmacie de la rue Keller s'agitait bruyamment. Au bout de quelques instants, l'élève ouvrit la porte de la boutique et se trouva en présence d'une dame qui lui remit une ordonnance de médecin prescrivant une dose de 10 gr. de chloroforme. Le trouble visible de la visiteuse et la teneur de l'ordonnance lui firent penser qu'elle voulait le tromper et se procurer un toxique pour attenter à ses jours. En conséquence, il lui donna seulement 10 gr. de chloroforme, et il neutralisa l'effet de ce toxique en le mêlant à d'autres substances.

A peine la dame eut-elle la fiole dans la main qu'elle en avala le contenu. Aussitôt, se croyant empoisonnée, elle s'affaissa et resta étendue sur le sol. L'élève la releva et la fit revenir à

elle en lui disant qu'elle avait absorbé une préparation inoffensive. En même temps il avertit un sergent de ville, qui la conduisit devant le commissaire de police du quartier.

Cette dame, nommée D..., est une artiste musicienne, demeurant rue de Lévis. Elle a avoué que l'ordonnance qu'elle avait exhibée était fausse, et elle a refusé de faire connaître la cause de sa tentative si heureusement déjouée, grâce à la présence d'esprit de l'élève en pharmacie ; mais elle a promis de ne plus recommencer.

Ces deux faits doivent indiquer à nos confrères les précautions qui doivent être prises dans un certain nombre de cas.

PRIX PROPOSÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS.

Le résultat négatif qu'a présenté de nouveau le concours relatif à la fabrication artificielle de la quinine ou à la découverte d'un succédané du sulfate de quinine, a fait penser à plusieurs membres de la Société que cette question pourrait être, sans inconvénient, retirée du concours. Mais d'autres, auxquels s'est ralliée la commission des prix, ont émis l'opinion que rien ne prouvait l'impossibilité de satisfaire à l'une ou à l'autre proposition ; et, conformément à cet avis, la Société a décidé que la question de la quinine et du sulfate de quinine resterait au concours dans les termes où elle a été précédemment posée, et pour l'époque du 31 juillet 1868 ; mais la Société a mis au concours, pour l'année 1867, l'*analyse chimique de l'écorce de garou.*

La Société propose donc, comme sujet d'un prix à décerner dans sa séance publique du mois de novembre 1867, la question suivante :

« Isoler le principe âcre de l'écorce de garou ; en déterminer la nature et les propriétés chimiques. »

Les mémoires devront être remis à M. Buignet, secrétaire général de la Société, avant le 31 juillet 1867.

Les membres résidants de la Société sont seuls privés du droit de concourir.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 francs.

La Société remet au concours la question sur la quinine, ainsi conçue :

« Préparer artificiellement de la *quinine*, c'est-à-dire sans employer ni quinquina ni aucune matière organique contenant de la quinine toute formée. »

Dans le cas où la question ne serait pas résolue, le prix sera décerné au meilleur travail faisant connaître un produit organique nouveau, naturel ou artificiel, ayant des propriétés thérapeutiques équivalentes à celles de la quinine, et qu'il serait possible de mettre commercialement en concurrence avec elle.

Les concurrents qui voudraient se réserver la propriété de leurs procédés devront mettre à part, et sous une enveloppe cachetée, les descriptions qu'ils ne voudront pas porter à la connaissance du public.

Sur leur demande, la commission désignera l'un de ses membres qui prendra seul connaissance des procédés et les fera exécuter devant lui. La commission statuera sur l'opinion exprimée par son délégué.

La quantité du produit proposé, remise à la commission, ne devra pas être moindre que 250 grammes.

Les mémoires et les produits devront être parvenus entre les mains du secrétaire général de la Société avant le 31 juillet 1868.

Le prix a été fixé par la Société à la somme de 6,000 francs, auxquels M. le ministre de la guerre, en 1850, a bien voulu ajouter 4,000 francs, prélevés sur le budget de son ministère.

Pour de plus amples renseignements, on peut consulter les

précédents rapports insérés dans le *Journal de pharmacie et de chimie*, t. XVI, p. 401; t. XXII, p. 81, et t. XXXVII, p. 128.

Éclaircissements relatifs à la question proposée sur le garou. Pour éviter des recherches aux concurrents et pour suppléer à des livres qui peuvent ne pas être en leur possession, nous croyons utile de faire un exposé des principaux faits publiés sur la question proposée.

Nous citerons d'abord un travail exécuté par Vauquelin, en 1808, non directement sur le garou, mais sur une autre espèce, le *daphne alpina*. Ce travail est inséré dans les *Annales de chimie*, t. LXXXIV, p. 173, et dans le *Bulletin de pharmacie*, t. IV, p. 529.

Cet illustre chimiste ayant traité l'écorce du *daphne alpina* par l'alcool, a obtenu une teinture qui, distillée, fournit de l'alcool privé de toute odeur et de toute âcreté.

Le résidu de la distillation forme un liquide épais (A) dans lequel nage une résine verte (B) devenue insoluble. Le liquide étendu d'eau et filtré possède une âcreté très-marquée.

Ce même liquide filtré, additionné d'acétate de plomb, a formé un précipité d'un beau jaune. La liqueur surnageante avait toujours une saveur âcre; elle a été soumise à un courant d'hydrogène sulfuré, puis réduite à un petit volume par l'évaporation. Ainsi concentrée, elle avait perdu son âcreté et retenait seulement une saveur amère. La vapeur qui s'élevait pendant l'évaporation était âcre, au contraire, et irritait les yeux et les narines. Il résulte de là que le principe âcre qui ne s'était pas volatilisé pendant la distillation de l'alcool, est volatil avec le concours de l'eau, à la température de 100 degrés.

Quelques jours après, la liqueur était concentrée en une masse cristalline. Les cristaux purifiés sont blancs, solubles dans l'eau et dans l'alcool, et constituent une substance tout à fait distincte

du principe âcre. Cette substance a reçu depuis le nom de *daphnine* (1).

La matière résineuse verte (B) contient de la chlorophylle, probablement de la cire, et la plus grande partie du principe âcre. Pour obtenir celui-ci, on a pris d'abord une certaine quantité de liquide (A) séparé de la résine par la filtration, et on l'a soumis à la distillation jusqu'à ce qu'il fût réduit en consistance sirupeuse. Ce résidu était presque entièrement dépourvu d'âcreté, mais l'eau distillée en avait une très-marquée. On a obtenu le même produit, mais pourvu d'une âcreté beaucoup plus forte, en distillant la résine verte délayée dans l'eau. L'eau distillée était donc très-âcre et elle rétablissait la couleur bleue du tournesol rougi par un acide, ce qui indique, dit Vauquelin, « qu'elle contient un alcali ou une substance qui agit comme telle. »

Cette liqueur précipite en blanc l'acétate de plomb et forme avec le sulfate de cuivre des flocons d'un blanc un peu verdâtre. « Sont-ce, dit Vauquelin, quelques traces d'ammoniaque qui produisent ces effets, ou est-ce la matière âcre elle-même ? » Je serais assez disposé à le croire.

Vauquelin a repris ce travail en 1824, dans une note sur le prétendu alcali du daphné, insérée dans le *Journal de pharmacie*, t. X, p, 335. « En 1808, dit cet éminent chimiste, en faisant l'analyse des *daphne alpina* et *gnidium*, j'aperçus une matière alcaline que je qualifiai comme il suit : saveur âcre très-persistante, très-volatile et agissant sur les couleurs végétales à la manière des alcalis. Cependant, à cette époque, comme c'était une chose encore inouïe que l'existence d'un alcali de nature végétale, je n'osai affirmer que ce fût un alcali, *et je fis bien.* J'ai repris mon travail sur cet objet : en voici les nouveaux résultats :

(1) Voyez la description de la daphnine dans le *Traité de chimie* de MM. Pelouze et Fremy, t. V, p. 159.

« *Premier procédé.* — Sur une livre d'écorce sèche de *garou*, on verse une livre d'eau bouillante. Après quelques heures de digestion, on exprime la liqueur et l'on y ajoute une petite quantité de chaux, de potasse ou de magnésie. On distille en évitant de brûler le résidu.

« Le liquide distillé est incolore, très-âcre, d'une odeur très-irritante, et rétablit la couleur bleue du tournesol rouge.

« Si l'on veut avoir le principe âcre plus concentré, on peut ajouter à l'infusion du garou de l'acide sulfurique en léger excès. On réduit, par une évaporation ménagée, le liquide au quart ou au huitième de son volume ; on ajoute de la magnésie et l'on distille au *bain-marie* jusqu'à siccité, en ayant soin de refroidir le vase où l'on reçoit le produit. On obtient ainsi un liquide quatre fois ou huit fois plus fort que le précédent.

« *Deuxième procédé.* — On traite à chaud une partie d'écorce de garou par quatre parties d'alcool à 36 degrés ; on passe, on filtre la liqueur et on la distille au bain-marie jusqu'à ce qu'il ne passe plus d'alcool. On laisse refroidir, on séparée le liquide restant de la résine précipitée, on lave cette résine avec de l'eau chaude, et l'on réunit l'eau de lavage au premier liquide.

« La résine retenant une grande quantité de principe âcre, on la fait fondre à chaud dans de l'eau aiguisée d'acide sulfurique. On réunit cette liqueur acide aux deux liquides précédents, on y ajoute un excès de magnésie et l'on distille à siccité.

« L'eau, très-chargée de principe âcre par l'un ou l'autre procédé, irrite violemment les narines et bleuit à distance le papier de tournesol rouge. Elle sature les acides et forme des composés qui cristallisent en aiguilles blanches et brillantes. Elle précipite l'acétate de plomb en blanc, le sulfate de cuivre en vert, le nitrate d'argent en blanc passant au rose.

« D'après ces faits, il ne paraît pas douteux qu'il existe dans les *daphne* une matière alcaline. Cependant je ne puis encore

admettre définitivement que ce soit un alcali végétal, parce qu'ayant neutralisé par l'acide muriatique une grande quantité d'eau chargée de principe âcre, j'ai obtenu un sel qui contenait évidemment du muriate d'ammoniaque. »

On regrette d'autant plus que Vauquelin ait laissé la question indécise, que, abandonnant bientôt après le garou pour revenir au *daphne alpina* (*Journal de pharmacie*, t. X, p. 419), il arrive à une conclusion beaucoup moins satisfaisante, disant que le principe âcre des *daphne* est primitivement une huile volatile qui, en se résinifiant, perd une partie de son âcreté.

Tel est encore, nous le croyons, l'état de la question ; car M. Coldefi-Dorly, qui est venu immédiatement après Vauquelin (*Journal de pharmacie*, t. XI, p. 167), s'est presque borné à constater un fait d'application à la pharmacie : c'est que la résine verte-brune obtenue par l'alcool n'est pas complétement soluble dans l'éther, et que toute la propriété irritante du garou se trouve concentrée dans la matière verte dissoute par l'éther ; de là l'application facile du produit éthérique à la préparation d'une véritable et excellente pommade au garou.

En 1829, Dublanc jeune (*Journal de pharmacie*, t. XV, p. 637) commence par dire qu'en distillant l'écorce de garou avec de l'eau, il n'a pu reconnaître dans le liquide distillé le principe âcre volatil que Vauquelin a signalé dans le *daphne alpina*. Nous devons faire remarquer que lorsque Vauquelin a distillé l'*écorce de garou* avec de l'eau, c'est seulement en y ajoutant un alcali fixe qu'il a obtenu le principe âcre dissous dans le liquide distillé. Dans l'écorce, ce principe est à l'état d'un composé non volatil ; ce composé se dissout dans l'alcool, et le principe âcre passe ensuite presque tout entier dans la matière résinoïde que la teinture alcoolique abandonne après sa distillation. Il se concentre enfin dans l'espèce d'huile verte que l'éther dissout à son tour. Dublanc a vu quelque chose de plus : quand le soluté éthé-

rique est en partie concentré, il laisse déposer une matière blanche et grenue que Dublanc considère comme une sous-résine, mais qui est plutôt une cire végétale.

Nous ne connaissions aucun autre travail sur ce sujet, lorsque, la veille même de la séance publique de l'École de pharmacie, réunie à la Société, M. Bussy nous communiqua une *Thèse sur le garou*, soutenue le 11 août 1866, devant l'École de pharmacie de Montpellier, par M. Paul Oliver, pharmacien. Nous n'avons pas pensé que cette thèse dût rien changer à la décision prise par la Société de pharmacie.

L'auteur a traité l'écorce de garou par l'alcool à 90 centièmes; il a distillé en partie la teinture pour la concentrer. Ainsi que Vauquelin l'a dit, l'alcool distillé ne contient rien d'étranger à sa propre nature.

Le liquide concentré étant refroidi, a laissé déposer une matière blanche non cristallisée, que l'auteur regarde comme de la cire. C'est la même substance que Dublanc considérait comme une sous-résine.

Le liquide filtré a éte étendu « d'une grande quantité d'eau » qui en a précipité une résine verdâtre, très-âcre et même vésicante.

Pour rechercher l'alcaloïde, l'auteur a soumis le nouveau liquide filtré à la distillation, pour en éliminer la plus grande partie de l'alcool; alors, l'ayant acidulé avec l'acide sulfurique, il a continué la distillation. L'eau distillée avait une saveur très-âcre, « mais elle ne présentait aucun caractère d'alcalinité. » Ce dernier point n'est pas difficile à concevoir, car il est certain qu'un liquide acidifié avec de l'acide sulfurique ne pouvait donner lieu à un produit distillé alcalin. Quant à l'âcreté du même liquide distillé, on peut l'expliquer, jusqu'à un certain point, par un mélange fortuit du produit obtenu avant l'addition de l'acide.

Quand la masse de l'eau a été suffisamment réduite, l'auteur y

a ajouté de la magnésie et a évaporé le tout à siccité. Il n'a trouvé aucune trace d'alcaloïde dans ce produit desséché. Cela n'a encore rien d'étonnant : l'alcaloïde présumé ou le principe âcre se volatilisant, à l'aide de l'eau, à la température de 100 degrés.

Comme on le voit, les expériences de M. Oliver, pas plus que celles de Dublanc, n'infirment les expériences faites par M. Vauquelin, principalement celles publiées dans le *Journal de pharmacie*, t. X, p. 333. Mais Vauquelin ayant lui-même refusé d'admettre la conséquence qu'on pouvait naturellement en tirer, n'ayant pas d'ailleurs obtenu le principe âcre à l'état isolé et n'ayant, à plus forte raisou, rien dit de sa composition élémentaire, la question reste entière, et la Société de pharmacie a eu raison d'en faire le sujet d'un concours. G. G.

FORMULE POUR L'ADMINISTRATION DE L'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE.

L'essence de térébenthine est un médicament d'une administration difficile. Les potions dans lesquelles on essaye de l'incorporer sont d'une saveur détestable ; les capsules dans lesquelles on l'emploie ont l'inconvénient de la porter à l'état de pureté en contact avec les parois de l'estomac, d'où résultent une irritation plus ou moins vive et des régurgitations extrêmement désagréables.

M. Dannecy a songé à lui donner la forme pilulaire en l'associant à la cire ; voici la formule qu'il conseille :

Essence de térébenthine..... } ãa parties égales.
Cire blanche............... }

Faites fondre à une douce chaleur, laissez refroidir, ajoutez

Sucre blanc pulvérisé.................... *Q. S.*

Divisez en pilules dont chacune devra contenir 2 décigrammes d'essence. (*Journal de médecine de Bordeaux.*)

PILULES ANTISPASMODIQUES ET ANTINÉVRALGIQUES. — RAYER.

Extrait de valériane.....	ãa......	1 gramme.
Assa fœtida............		
Galbanum............		
Castoreum............		

pour 18 pilules. — Trois par jour : matin, à midi et le soir.

On administre ces pilules pendant que l'on combat les douleurs névralgiques locales par des liniments au chloroforme ou par des vésicatoires volants pansés avec de la morphine. S'il y a chlorose, il est bon de faire prendre, en outre, une préparation ferrugineuse au commencement du repas. — N. G.

TRAITEMENT DES TACHES DE LA CORNÉE.

Laigle, 8 janvier 1867.

Monsieur le Rédacteur en chef de *l'Union médicale*,

Je lis dans votre estimable journal une note relative à un mode de traitement proposé par M. Castorani pour le traitement des taches de la cornée.

J'ai moi-même employé ce traitement depuis sept à huit ans avec succès. Ce n'est pas à titre de réclamation de priorité que je vous le signale, mais pour témoigner en faveur de ce traitement.

J'avais employé d'abord le chlorure de sodium pur en collyre, et plus tard j'eus l'idée d'y substituer l'iodure de potassium.

Voici la formule que j'ai employée :

Iodure de potassium.............	1 gr. 58 à 2 gr.
Eau distillée.....................	30 grammes.

pour instiller quelques gouttes dans l'œil sept à huit fois par jour.

Veuillez agréer, etc. Dr J. Rouyer.

ÉLECTUAIRE DE QUINQUINA ET DE SOUFRE DANS LA BRONCHITE CHRONIQUE.

On sait généralement que les meilleurs agents thérapeutiques dont nous disposons contre la bronchite, si grave chez les vieillards et les sujets affaiblis, sont les toniques amers, tels que le lichen, l'hysope, le polygala, le quinquina, les eaux sulfureuses, les balsamiques. Pour trouver un remède qui modifie à la fois la sécrétion morbide des bronches, facilite l'expectoration, régularise les fonctions digestives, agisse comme tonique général, et qui puisse être administré pendant un temps assez long sans fatiguer les malades, M. le docteur de Smet a combiné le quinquina et le soufre dans la préparation suivante.

S'il y a chez le malade prédisposition à la diarrhée, ce médecin prescrit :

Poudre de quinquina très-ténue...	10 grammes.
Fleurs de soufre dépuré..........	10 —
Sirop d'althæa....................	*Q. S.*

pour faire un électuaire.

S'il n'y a pas tendance à la diarrhée, M. de Smet réduit la poudre de quinquina à 5 gr. Le malade prend une cuillerée à café de cet électuaire le matin, une deuxième avant midi, une troisième dans l'après-dîner, et une quatrième le soir. La préparation est épuisée ordinairement en deux jours. On en continue l'emploi tant qu'il est nécessaire, c'est-à-dire quinze jours ou trois semaines en moyenne. Ce temps suffit pour apporter dans l'état des malades des modifications qu'attestent près de cinquante observations recueillies par l'auteur.

(*Annales de la Société de médecine de Gand.*)

INJECTION DE SUIE DANS LA LEUCORRHÉE. — ROGNETTA (1).

Décoction de suie de bois	400	grammes.
Alun pulvérisé	15	—
Eau	100	—

Faites dissoudre l'alun dans l'eau, et mêlez la solution ainsi obtenue à la décoction de suie de bois.

Cette injection est employée utilement contre la leucorrhée, en même temps qu'on administre à l'intérieur les préparations ferrugineuses, les tisanes amères, et qu'on conseille un régime tonique et de l'exercice au grand air. — N. G.

BOLS ANTIDIARRHÉIQUES. — VELPEAU.

Diascordium	10	grammes.
Sous-nitrate de bismuth	5	—

pour 15 bols.

On donne 3 à 6 de ces bols, dans les vingt-quatre heures, aux personnes atteintes de diarrhée. S'il existe de fortes coliques, on prescrit en même temps un quart de lavement amidonné, additionné de 10 à 12 gouttes de laudanum de Sydenham. — N. G.

BOLS FERRUGINEUX. — VELPEAU.

Extrait de valériane	30	grammes.
Sous-carbonate de fer	4	—

pour 30 bols. — Deux par jour, peu de temps avant le repas, pour combattre la chlorose. — N. G.

POUDRE ANTIDYSPEPTIQUE. — BONNET.

Sous-nitrate de bismuth	20 grammes.
Chlorhydrate de morphine	5 à 10 centigrammes.

(1) Cette formule et les suivantes sont prises dans *l'Union médicale*, qui publie des formules sous le titre de : *Formulaire de* L'UNION MÉDICALE.

Mêlez exactement et divisez en 20 paquets.

Prendre un paquet immédiatement avant chacun des deux principaux repas, dans deux cuillerées d'eau sucrée, dans le cas de dyspepsie avec tendance à la diarrhée. — N. G.

TOPIQUE CONTRE LES NÉVRALGIES.

Le docteur Geay recommande beaucoup, contre les névralgies, le topique suivant :

Alcoolature d'aconit..........	5	grammes.
Chloroforme..................	5	—
Axonge	20	—

Mêlez.

On fait une onction avec ce mélange sur la région douloureuse, que l'on recouvre ensuite d'une légère feuille de ouate.

TOPIQUE RÉSOLUTIF ET SÉDATIF. — DIDAY.

Extrait de belladone..........	6	grammes.
Teinture d'iode...............	6	—

Faites ramollir l'extrait dans 15 ou 20 gouttes, et ajoutez la teinture d'iode.

Ce topique, en adhérant à la peau, agit plus longtemps et plus efficacement qu'une pommade. On l'étend sur la peau à l'aide d'un pinceau. D'après M. Diday, il est particulièrement utile dans le traitement des épididymites, quand l'inflammation aiguë a été apaisée.

LIQUIDE PROPHYLACTIQUE CONTRE L'INFECTION DU CHANCRE. RODET.

Eau distillée..................	32	grammes.
Perchlorure de fer............	ãa 4	—
Acide citrique................		
Acide chlorhydrique..........		

Mêlez.

Cette solution est employée à l'Antiquaille de Lyon, pour prévenir l'infection du chancre. On en imbibe un bourdonnet de charpie, qu'on laisse en contact pendant deux heures environ avec la plaie chancreuse.

POMMADE ANTIHERPÉTIQUE. — FONTAINE.

Acide azotique................	130	grammes.
Mercure......................	95	—
Axonge.......................	1750	—
Huile d'amandes douces........	1275	—

TRIBUNAUX.

—

EXERCICE DE LA PHARMACIE PAR UN DROGUISTE.

A l'audience publique du douze novembre mil huit cent soixante-six, le Tribunal civil de première instance de Poitiers (Vienne), jugeant correctionnellement, a rendu le jugement suivant :

Entre Monsieur le procureur impérial, demandeur suivant la citation donnée à sa requête, le vingt-deux septembre mil huit cent soixante-six, par exploit de Boucaud, huissier à Poitiers, enregistré,

Et le nommé Pimbert (Jean-Pierre), âgé de vingt-neuf ans, né le seize décembre mil huit cent trente-sept, à Loudun, marchand épicier-droguiste, demeurant à Poitiers, non détenu,

Prévenu défendeur, comparant en personne et assisté de maître Lepetit, avocat ;

Le prévenu ci-dessus dénommé comparaît devant le Tribunal, en exécution de la citation sus-relatée,

Sous la prévention

D'avoir, à Poitiers, depuis moins de trois ans, vendu et débité

au poids médicinal des substances médicamenteuses sans avoir le titre nécessaire pour cela,

Délit prévu et puni par l'article trente-six de la loi du vingt-un germinal an onze, et vingt-neuf pluviôse an treize.

A l'appel de la cause, à l'audience du six octobre mil huit cent soixante six,

Monsieur le procureur impérial en a exposé les faits.

Le greffier a donné lecture de la citation sus-relatée.

Les témoins produits par le ministère public ont été entendus ; ils ont déposé séparément avec toutes les formalités prescrites par l'article cent cinquante-cinq du Code d'instruction criminelle, après avoir prêté serment de dire toute la vérité, rien que la vérité.

Le prévenu a été interrogé ; le Tribunal a ensuite renvoyé la continuation de l'affaire au lundi, cinq novembre courant ;

Et arrivant ledit jour, la cause de nouveau appelée, la défense du prévenu a été présentée par maître Lepetit, avocat, qui a conclu à l'acquittement de son client.

Monsieur le procureur impérial a résumé les débats et requis l'application des articles de loi plus haut cités.

Le prévenu a eu la parole le dernier, ainsi que son avocat.

Le Tribunal a ensuite renvoyé le prononcé de son jugement au douze novembre courant, et advenant ledit jour, la cause de nouveau appelée, le Tribunal, après en avoir délibéré, a rendu son jugement en ces termes :

Considérant qu'il n'est pas prouvé que Pimbert-Meunier ait vendu l'huile de foie de morue et l'écorce de quinquina *au poids médicinal ;*

Que, si on a saisi chez lui un bocal en vidange contenant une certaine quantité d'huile de foie de morue, il n'apparaît pas qu'il en ait vendu à un poids quelconque ; que l'huile de foie de morue, huile de poisson très-répandue dans le commerce, est em-

ployée dans diverses fabrications et débitée, à la connaissance de l'autorité, par les droguistes ;

Considérant que l'écorce de quinquina est également un produit simple que les droguistes peuvent débiter et vendre ;

Qu'en l'absence de toute définition *du poids médicinal*, il n'est pas suffisamment démontré que le poids des paquets trouvés au domicile de l'inculpé fût, pour l'écorce de quinquina, *un poids médicinal ;*

Que le doute doit toujours profiter à l'inculpé ;

Considérant, d'ailleurs, qu'il a été reconnu que l'huile de foie de morue et le quinquina saisis chez Pimbert sont de bonne qualité ; qu'aucune plainte n'a été portée contre lui par ceux auxquels il en a été vendu ; que la répression des faits qui lui sont reprochés n'aurait d'autre résultat que de faire élever dans une proportion considérable et au détriment de la classe la moins aisée le prix de produits simples dont l'usage est aujourd'hui très-répandu.

Par ces motifs, le Tribunal, après en avoir délibéré, acquitte Pimbert-Meunier, le renvoie sans frais de la poursuite du ministère public, et dit que l'huile de foie de morue et le quinquina saisis à son domicile lui seront restitués.

Ainsi jugé et prononcé en audience publique du Tribunal, les jours, mois et an susdits, par Messieurs Jules Duchastenier, chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, président ; Henri Jolly et Auguste Drault, juges ; en présence de M. Liége d'Iray, substitut ; de Monsieur le procureur impérial, tenant le parquet ; assistance de Gustave Poncin, greffier.

Le présent jugement a été signé par le président, les juges et le greffier ;

La minute est signée : J. Duchastenier, Jolly, Drault, et Poncin.

En marge est écrite la mention d'enregistrement suivante :

Enregistré à Poitiers le premier décembre mil huit cent soixante-six, folio quatre vingt-sept recto, case sept, gratis.

Signé : BERRY.

Pour extrait certifié conforme à la minute, délivré par le greffier soussigné :

Pour le greffier,

Signé : BOHY.

Pour copie conforme à l'expédition qui m'a été remise.

P. MALAPERT.

(Extrait des minutes du greffe du Tribunal civil de première instance séant à Poitiers (Vienne).

OCULISTE. — EXERCICE ILLÉGAL DE LA MÉDECINE ET DE LA PHARMACIE. — ASSISTANCE D'UN OFFICIER DE SANTÉ.

Jugement de la 8e chambre correctionnelle de Paris.

Le tribunal correctionnel de la Seine était saisi, la semaine dernière, d'une instance dirigée par le ministère public contre un sieur Joubert, accusé d'avoir exercé la médecine et vendu un collyre et une pommade contre les hémorrhoïdes, sans être ni médecin ni pharmacien. Ces remèdes étaient annoncés dans un prospectus dont 4,000 exemplaires avaient été saisis au domicile de l'inculpé.

Plusieurs témoins sont venus déclarer que Joubert leur avait effectivement vendu ses médicaments pour guérir *sans opération* les maux d'yeux, et notamment la *cataracte.*

Les faits étaient constants ; mais nous avons le regret de signaler que, comme tant d'autres de ses compères, cet empirique avait rencontré un officier de santé assez..... complaisant pour lui prêter son concours, ou plutôt pour jouer dans son cabinet le rôle inerte d'un *figurant.*

Nous n'exagérons rien, car voici comment s'exprimait M. X..., fabricant de poterie, l'un des témoins :

M. le Président : Connaissez-vous Joubert?

Le témoin : Je le connais pour avoir entendu dire qu'il était censément comme en manière de médecin.

M. le Président : Qui vous l'avait indiqué?

Le témoin : J'avais lu ça dans un prospectus, dont qu'il avait un médecin avec lui; alors, j'y ai été pour mes yeux. Il y avait un monsieur avec lui.

M. le Président : Que faisait-il là, ce monsieur?

Le témoin : Dame... il avait l'air de représenter... heu... je ne sais pas, moi; j'ai simplement demandé de l'eau pour les yeux.

M. le Président : A qui vous êtes-vous adressé ?

Le témoin : A eux deusse.

M. le Président : Qu'a dit le monsieur ?

Le témoin : Dame... heu... rien... il avait l'air d'un médecin. J'ai demandé de l'eau, v'là tout, et on m'en a donné.

Les commentaires seraient superflus, et chaque lecteur qualifiera la conduite de cette..... *manière de médecin.*

Quant à la défense de Joubert, elle consistait surtout à abriter sa responsabilité derrière la présence de cet officier de santé, devant lequel, assure-t-il, il préparait ses drogues. Me Painvert, son défenseur, qui, bien entendu, n'est que l'interprète de Joubert, a exposé : « que son client, traduit devant la justice pour exercice illégal de la médecine et de la pharmacie, aurait trouvé une composition qui évite l'opération terrible et dangereuse de la cataracte. Il serait en instance, et sur le point de réussir, pour obtenir l'autorisation d'expérimenter légalement sa découverte.

« Son collyre prenant une grande extension, il s'adressa au ministre du commerce pour lui demander d'en autoriser la vente. On répondit à Joubert que le ministre avait fait examiner

la composition, qu'elle ne contenait rien de nuisible, mais qu'il ne pouvait être autorisé à l'ordonner et à la vendre sans le concours d'un médecin.

« C'est alors que Joubert est venu à Paris, et s'est adjoint M. Lamy, officier de santé. »

L'honorable avocat a discuté ensuite les faits relevés par la prévention et a soutenu qu'une eau ou une pommade employée pour l'usage externe, comme dans l'espèce, n'était pas un médicament dans les termes de la loi.

Le tribunal a rendu un jugement au termes duquel : attendu qu'il est constant que Joubert n'a vendu aucun médicament devant servir à un usage interne, il a été renvoyé des fins de la prévention en ce qui concerne la vente illégale de médicaments; mais le tribunal, déclarant qu'il ne résultait point suffisamment des débats que la présence du médecin fût sérieuse et qu'il eût exercé un contrôle suffisant sur les ordonnances du sieur Joubert, et considérant, en outre, que l'exercice illégal de la médecine sans usurpation de la qualité de médecin, bien que la connaissance en appartienne aux tribunaux correctionnels, ne constitue qu'une simple contravention, l'a condamné à 15 francs d'amende.

Ce jugement, en ce qui concerne la prévention d'exercice illégal de la médecine, a suivi la jurisprudence constante des tribunaux en cette matière; mais , en ce qui touche l'exercice illégal de la pharmacie, cette décision nous semble sujette à critique, et il serait dangereux de voir la jurisprudence adopter un pareil système contraire à l'esprit de la loi.

En effet, ce jugement établit une distinction entre les remèdes *internes* et les remèdes *externes;* distinction que nous ne trouvons nulle part. Comment d'ailleurs pourrait-elle être faite? N'existe-t-il pas un grand nombre de médicaments pour l'usage

externe qui sont dangereux et que les pharmaciens eux-mêmes ne peuvent délivrer que sur une ordonnance de médecin?

Le législateur a-t-il permis qu'on puisse librement distribuer un collyre préparé par des mains inhabiles, et qui peut faire perdre la vue aux malheureux qu'aura trompés un prospectus ou une réclame mensongère? — Non, la loi est absolue et défend la vente de tous médicaments; voyons, d'ailleurs, sans sortir de l'exemple qui nous est fourni, l'inconséquence de ce jugement. Il considère comme *délit* le fait par Joubert d'avoir donné un conseil pour les yeux, et il l'autorise implicitement à vendre le collyre qui doit les guérir! d'où l'empirique peut conclure qu'il a le droit d'ouvrir boutique et de vendre ses remèdes, à condition de ne pas parler et d'*écrire* sur ses prospectus ce que la loi et le tribunal lui défendent de *dire!*

Il est vrai que, d'après la déclaration de 1777, on pourrait soutenir, en se servant de ce texte, que la loi ne veut atteindre que les préparations pharmaceutiques « *entrant au corps humain en forme de médicament.* » Mais, pour repousser une pareille prétention, il suffit de jeter les yeux sur la jurisprudence, d'accord en ce point avec la doctrine.

Il faut admettre avec de nombreux arrêts que l'eau de Cologne, que les essences, qu'une liqueur antiputride, que la plupart des cosmétiques, que certaines pâtes pectorales, que les pastilles de menthe, etc., ne sont pas des médicaments dans le sens propre du mot, et dont la vente exclusive est réservée aux pharmaciens par l'art. 25 de la loi de germinal an XI; mais aucun arrêt n'a prétendu classer en deux catégories distinctes *internes* et *externes* les médicaments. Il n'y a, à cet égard, aucune limite fixe et absolue. Toutefois, de l'ensemble de la législation et de la jurisprudence, on peut déduire comme règle que :

Doivent être considérées comme appartenant au commerce libre les préparations hygiéniques n'ayant pas pour objet de *gué-*

rir une maladie, telles que : l'eau de fleurs d'oranger, le vinaigre de toilette, etc.....

Doivent, au contraire, être considérés comme médicaments ne pouvant être vendus ou délivrés que par les pharmaciens ou officiers de santé autorisés toutes préparations devant avoir pour effet de guérir un mal déterminé, alors surtout que cette préparation est composée ; qu'elle s'applique d'ailleurs à l'usage interne ou à l'usage externe, comme un collyre, ce n'en est pas moins un remède dans le sens de la loi de germinal an XI.

L. Guerrier, avocat.

EXPOSITION DE NOTTINGHAM.

M. Attfield, membre de la Société de pharmacie de la Grande-Bretagne, a fait connaître à M. Chevallier qu'il y avait à l'Exposition : 1° une photographie représentant les bâtiments de l'École supérieure de pharmacie de Paris ; 2° la photographie de tous les professeurs de l'École.

FALSIFICATIONS.

NOTE SUR UNE FABRICATION DE FAUSSES PISTACHES.

Il est des substances d'une sophistication difficile ; ce sont celles qui, à une forme et à un volume déterminés, joignent un ensemble de caractères précis tirés de leur couleur, de leur odeur, de leur saveur, etc. A ce titre, certaines matières d'origine végétale, notamment les semences et les fruits, devraient échapper aux tentatives des falsificateurs. Cependant, on sait, d'après les nombreux exemples qu'en a donnés M. le professeur Chevallier, que ce genre de produits a été quelquefois imité avec une rare perfection. C'est ainsi qu'on a trouvé des grains

de café remarquablement moulés, des muscades factices qui auraient pu mettre en défaut les yeux les mieux exercés, et, tout récemment encore, au milieu d'un lot de poivre noir en grains, estimé à plusieurs centaines de quintaux, on a constaté la présence de pilules terreuses qui en formaient la majeure partie !

A ces falsifications bien connues, on doit ajouter maintenant la connaissance d'une *fabrication de fausses pistaches* (1). Voici à quelle occasion j'ai reconnu ce nouveau genre de fraude. Dans un des grands faubourgs de Paris, où les gourmets devront se garder d'aller planter leur table, car si les denrées y sont chères, elles y sont, en outre, détestables ; dans ce faubourg resplendit un fameux pâtissier dont les productions succulentes attirent une clientèle nombreuse. Parmi toutes les friandises à l'aide desquelles il sait allécher le chaland, brille en première ligne une espèce de savarin, à surface émaillée de dragées et de pistaches, et dont l'ensemble laisse à l'œil un désir et à la bouche un regret. Mais, hélas ! comme la plupart des choses d'aujourd'hui, ce mirifique gâteau a plus de formes que de fond ! En effet, c'est en vain que le palais qui le déguste y cherche la saveur douce et perfectionnée des vraies pistaches : aussi, la surprise qui en résulte appelle-t-elle bientôt un examen

(1) Les *pistaches*, sont les semences du *pistacia vera* de la famille des térébenthacées. Le commerce en offre de trois sortes :

1° Les *pistaches d'Alep* assez grosses et jaunes à l'intérieur. Ce sont les meilleures. Elles arrivent en coques à Marseille et s'y vendent pour le dessert ;

2° Les *pistaches de Tunis*, très-petites, ayant une amande d'un vert clair entourée d'un épisperme rose tendre. Elles étaient très-recherchées des confiseurs à cause de leur petitesse ; elles ne nous arrivent plus ;

3° Les *pistaches de Sicile* dont l'épisperme violet recouvre une chair d'un gros vert. Elles varient de grosseur et sont employées par les confiseurs et pour la charcuterie fine. Paris et Lyon réunis en dépensent, en moyenne, de 7 à 8,000 kilogr. par an.

plus approfondi, et l'on reconnaît alors, avec un mécontentement manifeste, que l'on est v..., dupé. C'est que ces amandes si fraîches, si vertes, si appétissantes, ne sont que des fragments de noisettes ou d'amandes douces, qu'une main hardie a découpés plus ou moins habilement, pour les revêtir ensuite d'un enduit coloré qui n'en pénètre même pas toutes les parties. Or, ce brillant enduit a pour toute origine un peu de *vert de vessie*, c'est-à-dire du suc de nerprun rendu verdâtre par l'addition d'une certaine quantité de chaux. De la saveur du vert de vessie à celle de la pistache, quelle distance n'y a-t-il pas ? Et comme cette teinte verte vire facilement au violet, au contact d'un léger excès d'acide, c'est là le caractère que m'ont offert immédiatement ces fausses pistaches et qui m'a fait découvrir ce nouveau fruit d'une industrie parisienne, qui, je l'espère, ne sera pas représentée à l'exposition universelle de 1867.

Ern. BAUDRIMONT.

SUR LES FALSIFICATIONS EN AMÉRIQUE.

On se plaint quelquefois à Paris, et avec juste raison, des boissons frelatées que quelques marchands de vins donnent à leur clientèle. Que ne dirait-on pas si on vendait cet affreux mélange qu'une enquête récente vient de faire découvrir à New-York chez un grand nombre de liquoristes et qui était composé d'après cette recette :

A 40 gallons (1 gallon égale environ 4 litres 1/2) du whisky ordinaire, ou eau-de-vie de grain, ajoutez 30 gallons d'eau, 5 gallons de dissolution de poivre de Guinée, 1 litre de teinture de pillitory (1), 2 onces d'éther acétique, 1 gallon 1/2 d'une forte infusion de thé, et 3 onces de charbon de bois pulvérisé.

(1) Nous ne savons quel est le produit avec lequel on prépare *la teinture de pillitory.*

Cet horrible mélange se vendait dans Broadway, la plus grande rue de New-York, à raison de 50 à 75 cent. le verre.

TROMPERIE SUR LA COMPOSITION ET LA VALEUR D'UN COSMÉTIQUE CAPILLAIRE. — TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS.

Mme Sarah Félix, sœur de l'illustre tragédienne Félix Rachel, a fondé, depuis plusieurs années, à Regneville, une grande exploitation huitrière ; mais, comme elle se sert depuis longtemps avec succès d'une eau pour teindre ses cheveux, fabriquée par un sieur Hédot, ancien élève en pharmacie, elle a voulu associer ses capitaux à cette seconde industrie, dont chaque flacon, vendu 10 fr., ne revient qu'à 50 c., ainsi prouvé par les débats... Mme Sarah Félix fait condamner son associé Hédot à un an de prison et 50 fr. d'amende, pour lui avoir caché le véritable procédé de fabrication pour teindre les cheveux.

Cette teinture a pour base un sulfure de plomb avec un tour de main, qui est le petit secret de l'inventeur.

Un point de législation mal défini n'a pas encore limité là où s'arrête la vente publique des cosmétiques, que les pharmaciens diplomés devraient seuls avoir légalement le droit de débiter, avec d'autant plus de raison pour la sécurité des vieilles coquettes, que tous les cosmétiques, dans l'espèce, sont nuisibles à la santé.

CAFFE.

HYGIÈNE PUBLIQUE.

INCENDIE DU A L'INFLAMMATION DU PÉTROLE.

Les incendies dus au pétrole sont excessivement nombreux; le danger est d'autant plus grand que l'eau, la ressource ordinaire dans les cas d'incendie, n'a pas d'efficacité; elle peut servir

à préserver les bâtiments, mais elle ne peut être utile pour l'extinction du liquide enflammé.

On sait que la terre, le sable, sont plus efficaces, mais il faudrait que, dans les établissements de ce genre, il y eût un outillage prêt à être employé et qu'il ne fallût pas l'aller chercher au moment où le besoin s'en fait sentir.

Ces réflexions nous sont suggérées par le fait suivant :

Un violent incendie a éclaté dans la fabrique d'huile de pétrole du sieur Dalicant, route de la Révolte, à Saint-Denis. En quelques instants, l'usine a été envahie par les flammes, les tonneaux et touries éclataient avec une telle rapidité que les huiles formaient un lac sur la route. Brûlant les arbres qui la bordent, cette matière en feu rendait l'approche de l'usine à peu près inabordable et les secours difficiles à diriger. Dans l'intérieur, le danger était encore plus grand.

La compagnie de pompiers de Saint-Denis, arrivée immédiatement sur le lieu du sinistre, ne pouvait faire jouer ses pompes, dans la crainte que l'eau n'activât encore le feu. Bientôt après est arrivé le régiment presque entier du 4e voltigeurs de la garde impériale, commandé par son colonel, le sous-préfet et les autorités municipales de Saint-Denis, les pompiers et la gendarmerie de Saint-Ouen, d'Aubervilliers et d'Epinay.

Avec beaucoup de peine, on est parvenu à mettre hors de la portée du feu un assez grand nombre de tonneaux et de touries de pétrole, et comme il ne restait aucun espoir de sauver l'usine, on a dû la laisser brûler, ne s'occupant que de préserver une fabrique voisine, celle du sieur Zucani, ayant la même industrie et dont quelques bâtiments étaient déjà atteints par le feu. Après près de six heures de travaux, tout danger nouveau avait disparu : le feu avait été étouffé avec de la terre et du sable, et les matières inflammables étaient en sûreté.

Les dégâts sont considérables et évalués à plus de 230,000 fr. Il n'y a eu heureusement aucun accident individuel.

Les deux usines sont assurées par plusieurs compagnies.

Une autre usine, l'usine Pasquier, qui est voisine, n'a heureusement pas été atteinte par le feu.

Il semble résulter de ce fait que des usines semblables doivent n'être établies que dans des localités isolées, éloignées des habitations et même des voies de transport très-fréquentées.

TERRIBLE RÉSULTAT DES EFFETS DE L'ABSINTHE.

Un jeune ouvrier, nommé Bureau, sourd-muet de naissance. rue de l'Orillon, 37, était venu présenter ses devoirs à ses patrons dans la journée du 2 ; quelques verres d'absinthe qu'il but dans la soirée avec ses amis lui montèrent à la tête, et il rentra chez lui fortement ému et accompagné de deux de ses camarades, sourds-muets comme lui. Tout à coup, et comme saisi d'une démence subite, il s'avance contre sa mère, chez laquelle il demeure et dont il est l'unique soutien, un couteau à la main ; ses amis le retiennent, mais il ouvre la fenêtre, s'élance dans la rue d'un deuxième, ne se fait aucun mal dans cette chute périlleuse, remonte rapidement l'escalier, s'élance de nouveau sur sa mère, et, malgré les efforts de ses amis, dont un est blessé à l'oreille, lui fait de cruelles morsures.

Aux cris de cette malheureuse femme, les voisins et quatre sergents de ville accourent. Le forcené, dont la fureur avait doublé la force herculéenne, leur oppose une résistance désespérée. Ce n'était plus un homme : c'était une bête fauve aux lèvres écumantes, poussant des cris inarticulés, se débattait entre les mains vigoureuses qui l'étreignaient. Tous ses vêtements étaient en lambeaux. La pauvre mère a été relevée dans un pitoyable état, une épaule démise, la tête et le cou couverts de plaies saignantes. On l'a transportée à l'hôpital Saint-Louis.

Le fils Bureau, qui paraît s'être blessé dans cette affreuse lutte, y a aussi été conduit le lendemain, et il y est gardé à vue. Les antécédents de ce malheureux sont des meilleurs : il était sobre, rangé, laborieux et habile dans sa profession. Jusque-là il professait un véritable culte pour sa mère, et lui remettait régulièrement ce qu'il gagnait. Seulement il avait manifesté à quelques amis la crainte qu'elle ne donnât suite à un projet de mariage qu'il désapprouvait.

Les quelques verres d'absinthe avaient suffi pour amener la folie furieuse.

BOÎTES ET SACS POUR CONTENIR LES BONBONS SALIS PAR L'ACÉTATE DE PLOMB.

Lors des visites faites chez les confiseurs en 1866, M. le professeur Bouchardat fut frappé de l'aspect des boîtes présentant une apparence de moiré métallique.

L'examen sérieux lui fit connaître que ces boîtes, et il y en a de 16 et de 31 grammes, peuvent être mises entre les mains des enfants, et qu'elles peuvent déterminer une intoxication saturnine, parce que le sel de saturne avec lequel le papier dont elles sont recouvertes n'est garanti par aucune substance, de telle sorte que lorsqu'on porte la langue sur les boîtes, le goût sucré du sel de saturne et la saveur particulière est perceptible.

De ces boîtes, qui ont été préparées en grande quantité, ont été vendues à Paris et expédiées en province et à l'étranger.

L'administration, avertie de ces faits, a publié dans les journaux l'avis suivant :

Préfecture de police.

« Une ordonnance de police du 15 juin 1862 interdit de placer des bonbons et sucreries dans des boîtes et sacs garnis à l'intérieur ou à l'extérieur de papiers colorés avec des substances toxiques.

« Le Conseil de salubrité, dans le cours des visites qu'il est chargé de faire, à cette époque de l'année, chez les confiseurs et marchands de bonbons, vient de signaler à l'administration l'emploi de nouveaux papiers pour la confection des sacs et boîtes destinés à contenir les bonbons.

« Ces papiers, d'un aspect *blanc nacré, brillant*, renferment un sel de plomb soluble vénéneux.

« Les sucreries qui se trouveraient en contact avec ces papiers pouvant amener des accidents d'empoisonnement sur les personnes qui en mangeraient, des instructions ont été données pour empêcher la mise en vente des boîtes et des sacs. »

En même temps que l'on préparait des boîtes et des sacs, on s'occupait de chercher à préparer, avec le carton à l'extrait de saturne cristallisé, des cartes de visite ; l'administration a dû aussi prévenir le public, par les journaux, de ce nouveau danger.

D'autre part, les journaux ont donné l'éveil. Voici ce qu'on lit dans le *Petit Journal :*

« On a inventé cette année de charmantes cartes de visite coquettement nacrées et tout à fait séduisantes à l'œil (il y en a de colorées en rose).

« Ces cartes sont très-dangereuses.

« Cette nacre si chatoyante, est un affreux sel à base de plomb, du sel de saturne, autrement dit de l'acétate de plomb, un horrible poison, qui en fait les frais.

« Ce qui les rend plus dangereuses pour les enfants, qui volontiers portent tout à la bouche, ces terribles jolies cartes, c'est que le goût n'en est pas moins agréable que la vue : une saveur sucrée qui en fait presque une friandise.

« Nous pensons qu'il est utile d'avertir les familles de ce détail. »

Ces cartes, qui, comme on le dit, ont une saveur sucrée, sont très-faciles à reconnaître :

1° Avec l'eau de Baréges, elles noircissent ;

2° Avec l'iodure de potassium, elles acquièrent une belle couleur jaune ;

3° Avec le chromate de potasse, elles se colorent aussi en jaune. On a depuis eu l'idée de se servir du *carton* saturné pour les cartes à jouer. A. CHEVALLIER.

ALTÉRATION DE LA SANTÉ PAR LES ODEURS.

Nous avons fait connaître dans le *Journal de chimie médicale*, et il y a de cela plus de vingt ans, les dangers qui résultaient des émanations qui s'élèvent non-seulement des fleurs, mais encore des fruits placés dans les appartements.

Mon fils, dans le *Moniteur d'hygiène*, a réuni les faits connus.

Nous trouvons dans les journaux l'article suivant :

Nous appelons l'attention sur une communication remarquable que le savant et spirituel Sam signale dans sa semaine scientifique de la *Patrie* :

Au mois de février dernier, on appela le docteur Huet-Després pour donner des soins à un jeune homme de constitution robuste, endormi la veille dans les meilleures conditions de santé possibles, et qui s'était réveillé avec de l'engourdissement dans les membres inférieurs, des étourdissements et des maux de cœur ; il avait voulu néanmoins se lever, mais il avait pu à peine faire quelques pas chancelants et il lui fallut se recoucher aussitôt.

Les sensations qu'éprouvait le malade présentaient un caractère bizarre. Tant que, les yeux ouverts, sa tête reposait sur l'oreiller, il ne souffrait que peu ; mais dès qu'il fermait les paupières, ou dès qu'il essayait le moindre mouvement, des symptômes analogues à un mal de mer violent survenaient aussitôt avec intensité.

Cet état se prolongea pendant deux jours sans amélioration

à la fin, le docteur Huet-Desprès découvrit sur un meuble un pot de jacinthe blanche à fleurs doubles, qu'il fit aussitôt jeter ; on renouvela l'atmosphère de la chambre par un énergique courant d'air, et dès lors le malade éprouva de l'amélioration.

Cette amélioration, néanmoins, n'amena que plusieurs semaines après une guérison complète, et les symptômes morbides ne disparurent qu'avec une extrême lenteur.

Un cas analogue d'empoisonnement par les fleurs, suivi de mort, a été signalé par le docteur Bouland.

Une jeune femme qui était venue s'installer à Enghien durant la belle saison éprouvait une telle passion pour les fleurs, que sa chambre à coucher ressemblait à une véritable serre. L'imprudente ne tarda point à éprouver des accidents nerveux, accompagnés d'un grand malaise, d'une loquacité extrême et d'une fièvre sans cesse croissante. M. Rostan, appelé près d'elle, la fit ramener à Paris, où huit jours après elle succomba à des accidents cérébraux.

Voici deux autres exemples de cette funeste propriété des fleurs :

En 1865, deux jeunes gens de Stuttgard, qui s'aimaient d'une insurmontable passion, obtinrent enfin de leurs parents, après de longues résistances, le consentement à leur union.

Or, le lendemain de leurs noces, on les trouva morts tous les deux dans leur chambre nuptiale, remplie de fleurs.

Le fait suivant est plus grave :

Un soir, tandis qu'à un bal des Tuileries je devisais avec le docteur Lisfranc, je le vis tout à coup pâlir et s'éloigner.

Je crus à une indisposition subite du célèbre chirurgien, qui me prit brusquement le bras et m'entraîna hors de la salle des Maréchaux.

Là, un peu plus calme, il me dit : A ma place, vous seriez aussi ému que moi ! Je viens de voir une charmante jeune femme qui

valsait gaiement, au bras d'un jeune homme qu'elle vient d'épouser. Or, j'en ai la plus profonde conviction, cette femme a assassiné son premier mari. Vous voyez qu'il y avait de quoi se sentir troublé comme je l'ai été! Depuis longtemps, le pauvre garçon, qui l'avait épousée par amour, pauvre et d'une famille obscure, devait aux déceptions de son mariage une santé languissante que le calme et le bonheur eussent guéri, que le chagrin altérait chaque jour de plus en plus.

Un matin, on le trouva mort dans sa chambre à coucher, que sa femme avait fait la veille au soir, sous un prétexte de fête, remplir de fleurs, et surtout de jacinthes.

Je crus d'abord à une imprudence; mais bientôt je me rappelai que j'avais raconté quelque temps auparavant, devant cette abominable créature, un cas d'empoisonnement produit par les fleurs, et j'appris qu'une intrigue scandaleuse avec celui dont elle porte aujourd'hui le nom l'avait portée à conquérir sa liberté par un crime.

Le nouveau mari ne se doute de rien, et il adore celle qu'il croit un ange, et qui n'est qu'une empoisonneuse! Allons-nous-en, fit-il brusquement, car je serais capable, dans mon indignation, de commettre un des éclats auxquels ne me pousse que trop mon humeur violente.

Je le conduisis jusqu'à sa voiture, et je rentrai dans le bal, me demandant avec tristesse laquelle de toutes ces jeunes femmes couronnées de fleurs était à la fois une adultère et une empoisonneuse, digne rivale de la Brinvilliers.

THÉRAPEUTIQUE.

RÉDUCTION PAR L'ÉTHÉRISATION LOCALE D'UNE HERNIE ÉTRANGLÉE.

Un homme de trente-cinq ans, affecté depuis deux ans de her-

nie inguinale gauche, et n'ayant jamais porté de bandage, l'avait vue s'étrangler depuis trente-six heures, à la suite d'un violent effort. La tumeur était douloureuse, éructations presque continues avec vomissements. M. Wallace essaya le taxis ; M. Barclay, à son tour, renouvela ces tentatives sans plus de succès, quoique l'opium et le calomel eussent été administrés.

Avant d'opérer, M. Barclay voulut employer l'appareil à jet d'éther de Richardson. Il en dirigea donc le courant sur la tumeur. Au bout de quarante secondes, la peau était blanchie ; on interrompit le jeu de l'appareil, et, en pratiquant immédiatement le taxis, on obtint la réduction comme par enchantement.

(*British medical journal*, et *Gazette médicale de Lyon*, n° 23, 1866.)

DE LA QUININE COMME CAUSE DE PURPURA.

Le docteur Vépan vient de publier, dans le n° 61 de l'*Allgemeine medizinische Centralzeitung* pour l'année 1866, quelques faits qui sembleraient démontrer une propriété peu connue de la quinine. Nous donnons sous toutes réserves ces faits analysés dans l'un des derniers numéros de la *Gazette médicale de Strasbourg*, désirant seulement appeler sur eux l'attention des observateurs français.

La quinine, dans les cas observés par le docteur Vépan, était toujours chimiquement pure, de sorte qu'elle seule pouvait être regardée comme cause des phénomènes observés.

1° Une femme de cinquante ans prit toutes les six heures 10 centigr. de sulfate de quinine pour une névralgie : le lendemain, la dose fut augmentée de 5 centigr., et on lui appliqua un vésicatoire à l'aisselle. Le jour suivant, la place du vésicatoire était toute noire ; il en suintait une sérosité sanguinolente ; de plus, tout le corps était recouvert de taches de purpura. La qui-

nine fut suspendue, et on y substitua les acides minéraux ; au bout de neuf jours, tout le corps était sain ; l'aisselle était guérie au bout de quinze jours. L'auteur prescrivit ensuite de la quinine à la malade pour des douleurs de dents, et le purpura reparut.

2° Une femme prit de la quinine pour se débarrasser d'une fièvre tierce ; le second jour, elle eut une épistaxis ; le corps était couvert de taches de purpura, les gencives saignantes. Les selles étaient foncées et sanguinolentes. On suspendit la quinine et on donna des acides minéraux pendant trois jours, puis un laxatif, et au bout de huit jours les taches avaient disparu.

3° Un garçon de douze ans, présentant une faiblesse générale, prit de la quinine. Au bout de quelques jours il se développa du purpura, mais la quinine fut continuée assez de temps pour essayer son action ; le purpura augmenta, les gencives saignèrent. On cessa la quinine, on donna des purgatifs salins, et au bout de dix jours la peau était saine.

4° Un homme qui prenait de la quinine pour une fièvre larvée, ne présentait encore au bout de quinze jours aucune trace d'affection cutanée. Rendu attentif à ce sujet, on crut qu'il y échapperait ; trois jours après, il eut néanmoins vingt taches sur les épaules.

POTION DE TODD.

La potion de Todd a été récemment employée avec grand avantage par M. Bucquoy dans deux cas qui paraissaient très-graves.

La première fois, il s'agissait d'une femme de vingt-huit ans, entrée le 3 décembre à la Charité, salle Sainte-Anne, n. 13, pour un érysipèle de la face. Le pouls était à 120, la dépression des forces considérable, le délire continu. L'érysipèle était d'une couleur livide, au lieu de présenter la franche rougeur inflam-

matoire. On prescrivit, d'abord pendant deux jours, l'extrait gommeux d'opium à la dose de 10 centigr.; mais les symptômes ne s'amendaient pas.

C'est alors que M. Bucquoy eut recours à la potion de Todd, à 80 gr. (forte eau-de-vie 80 gr., eau 8 gr., sucre 50 gr.). Le délire disparut rapidement, la langue redevint humide, de sèche qu'elle était, le pouls baissa, l'érysipèle reprit ses caractères normaux de rougeur et de gonflement, puis il se limita; et comme la malade allait beaucoup mieux, on essaya d'interrompre la potion de Todd; mais le délire reparut presque aussitôt, le pouls monta rapidement, la prostration devint de plus en plus grande, et l'on dut reprendre l'usage de la potion de Todd, qui de nouveau calma tous les accidents, et amena cette fois une franche convalescence.

Le second malade traité de cette manière fut un homme couché au n° 19 de la salle Saint-Charles, et entré le 17 pour une pneumonie alcoolique des deux côtés arrivée au troisième degré et compliquée d'accidents ataxiques des plus sérieux. Il fallut attacher le malade dans son lit. La potion de Todd à 120 gr. fit disparaître le délire en un seul jour, les lésions pulmonaires s'amendèrent rapidement et le malade est aujourd'hui en convalescence.

SUR L'EMPLOI DU PROTOXYDE D'AZOTE COMME ANESTHÉSIQUE.

M. Cloquet a présenté à l'Institut une note de M. Préterre sur l'emploi du protoxyde d'azote comme anesthésique. Il dit qu'il a été témoin plusieurs fois de la rapidité d'action de ce gaz. Une ou deux minutes suffisent pour obtenir une insensibilité complète qui se dissipe presque immédiatement. Au réveil, les patients n'éprouvent ni les nausées, ni l'inappétence, ni l'abattement, ni les phénomènes nerveux qui accompagnent ou qui suivent sou-

vent l'anesthésie provoquée par l'éther ou le chloroforme. Mais cette rapidité d'action ne permet de pratiquer, à l'aide de cet agent, que des opérations de courte durée, telles que l'extraction des dents ou les ouvertures d'abcès.

M. Chevreul rappelle à ce propos que deux hommes célèbres, appartenant tous les deux à la section de chimie de l'Académie des sciences, Proust et Vauquelin, ont expérimenté sur eux-mêmes l'action du protoxyde d'azote, et que tous les deux en ont ressenti de fâcheux effets. C'est pour cette raison, probablement, qu'on a renoncé à son usage.

M. Velpeau partage cet opinion. Il faut bien, dit-il, que le protoxyde d'azote offre des dangers, car c'est par lui qu'on avait commencé, il y a quarante ans, des essais dans le but d'obtenir l'insensibilité pendant les opérations chirurgicales ; l'on a été forcé d'abandonner son emploi.

M. Dumas fait remarquer que les dangers dépendent du mode de préparation, car, par lui-même, le gaz protoxyde d'azote est absolument inoffensif ; mais il peut, quand il est mal préparé, contenir du bioxyde d'azote, qui est essentiellement vénéneux. Or, la préparation du protoxyde d'azote pur est fort difficile, tandis que rien n'est plus facile que d'obtenir l'éther et le chloroforme à un état suffisant de pureté.

M. Cloquet répond qu'il en faut conclure que le protoxyde d'azote qu'emploie M. Préterre est pur, car, dans tous les cas dont il a été témoin, il n'a vu aucun accident survenir. Tout s'est passé rapidement, sans malaise aucun pour les opérés et sans le moindre phénomène nerveux consécutif.

CHRONIQUE INDUSTRIELLE.

Par M. A. CHEVALLIER fils.

UTILISATION DES CADAVRES.

Le *Moniteur du soir* contient l'article suivant ; la question

soulevée par cet article, qui nous a inspiré un sentiment pénible que nous ne pouvons définir, est une question industrielle ; mais je ne sais pas si, en France, elle sera accueillie avec faveur : nous ne le croyons pas. Chez nous, une partie de la population peut bien oublier ses morts, mais le plus grand nombre respecte les restes de ceux que nous avons aimés et que nous regrettons. On peut juger de ce sentiment dans les derniers jours d'octobre et dans les premiers jours de novembre ; le nombre de personnes qui célèbrent cette fête funéraire, en se rendant aux divers cimetières de Paris, en parant les tombeaux, est selon nous bien significatif du respect que nous avons pour les morts.

« La question de la *crémation* (combustion des corps), que l'on avait abandonnée depuis quelque temps, réapparaît aujourd'hui sous une forme éminemment utilitaire ! On sait que les Anglais ont déjà mis à profit, pour leur agriculture, tous les champs de bataille de l'Europe. Aujourd'hui ils nous envoient de l'Inde un procédé pour utiliser les cadavres. En les soumettant à un traitement semblable à celui que l'on fait subir au charbon de terre, on obtiendrait un gaz d'éclairage d'excellente qualité !

« Un cadavre produirait en moyenne 25 mètres cubes de gaz.

« Voilà le moyen de mettre tout le monde d'accord ; il ne s'agira plus de savoir si les morts peuvent ou non être enterrés de telle ou de telle façon : on les brûlera tous !

« Tous passeront par la même chaudière, et le gaz extrait de leurs corps se réunira dans un gazomètre commun.

« Dès lors, il ne faudra plus de cimetières, et la propriété n'en sera plus revendiquée par personne.

« Et, par ce moyen, si l'égalité n'existe pas pendant la vie, elle existera au moins après la mort.

« Chacun pourra être utile à ses semblables ; il suffira de se donner la peine de mourir pour devenir un bienfaiteur de l'humanité.

« Soyez une nullité pendant votre vie, pourvu que votre corps contienne une dose suffisante de graisse et de muscles, vous pouvez, après votre mort, être considéré comme une des lumières de ce siècle.

« On opposera peut-être à ce système le respect que l'on doit aux morts ; mais n'aurons-nous pas pour eux d'autant plus de respect et même de reconnaissance, alors qu'ils nous seront utiles, au lieu de pourrir dans un coin comme aujourd'hui?

« Ce que c'est que de nous, pourtant ! Voilà un banquier dont la caisse contient le Pérou ; sa signature vaut des millions ; il meurt, on l'enterre, c'est-à-dire non, on le brûle, et de son corps on retire 25 mètres cubes de gaz, qui, à raison de 35 c. le mètre, donnent 8 fr. 75 c. comme la valeur réelle du banquier, à peine le prix du linceul dans lequel on l'eût enseveli sous l'ancien régime.

« Le cocher du banquier, grand gaillard au torse solide, et qui na pas, comme son maître, maigri en calculant ses bordereaux, produira bien à sa mort 30 mètres cubes de gaz, et vaudra donc environ 2 fr. de plus que le banquier.

« L'on pourra apprécier ainsi les hommes à leur juste valeur, ce sera le cas de dire :

« Vivons bien et mourons gras. »

LES VINS DE PAILLE.

Le *Moniteur vinicole* nous donne quelques détails sur la fabrication des vins de paille, fabrication inconnue à peu près en dehors des régions où elle se pratique en Alsace.

Tous les plants ne sont pas indistinctement bons pour la fabrication des vins de paille, et le cépage convenable étant donné, il faut qu'il soit planté en terre forte, terre à froment. C'est ce qui explique pourquoi la fabrication des vins de paille ne s'étend

pas au delà de certains districts qui lui sont spéciaux, et comme nature de sol et comme variété de plant cultivé.

A l'époque de la vendange, le raisin est cueilli et chargé avec soin. Arrivé au pressoir, on l'étend sur la paille ; mais, le plus ordinairement, il est attaché à des perches ou à des cordes dont le moindre coin de la maison est muni. On trouve de ces raisins pendus jusque dans les greniers, les corridors, etc.

Cette dernière méthode a un avantage : la visite des raisins est plus facile que s'ils étaient étendus sur la paille; avec un peu de soin, on peut arriver à l'époque de l'égrappage avec un stock de raisin presque entièrement net de grains pourris. On procède à la fabrication à la fin de février. Les raisins sont visités une dernière fois avant l'égrappage, les grains pourris simplement sont conservés, mais les grains moisis sont soigneusement écartés.

On foule dans des baquets de petite dimension, et en petite quantité à la fois, car le raisin étant arrivé à l'état de demi-dessiccation, ne pourrait pas s'écraser complétement, le centre de la masse résisterait à la façon des corps élastiques. Les raisins foulés sont entassés dans un fût mâté sur un de ses fonds, et vingt-quatre heures après, la fermentation a suffisamment ramolli la masse pour lui permettre de passer sous le pressoir. On comprend que, pour fabriquer ce genre de vin, il faut avoir une fortune quasi princière et n'avoir pas à attendre après l'intérêt du capital engagé.

Une barrique de vin de paille absorbe le raisin qui, avant la dessiccation, en eût produit dix barriques. Ce n'est pas tout encore. Destiné aux tables royales, ou bien encore aux tables épiscopales d'Allemagne, ce vin n'atteint son maximum de qualité qu'après une dizaine d'années au moins. A quinze ans il est encore meilleur. Et, chose étrange, pendant tout ce temps, il n'est ni ouillé, ni soutiré, ni collé. Le soutirage serait difficile, et les

déchets excessifs, s'il s'appliquait à un liquide sirupeux comme de l'or fondu. Quant à l'ouillage, il est inutile ; la grande quantité de sucre que contient ce vin le rend inaccessible à l'action de l'air, et partant inaltérable.

Les marcs sont quelquefois distillés, mais seulement quand ils sont complétement épuisés. On comprend, en effet, que, contenant une énorme proportion de sucre, ces marcs sont précieux pour remonter les vins blancs faibles ou malades. Ces vins sont jetés sur les marcs sucrés des vins de paille. On brasse avec soin. Lorsque la fermentation commence à se manifester, on soutire, et la fermentation s'achève dans les fûts.

BLANCHIMENT DE LA LAINE BRUTE.

M. Dullo, de Berlin, vient de découvrir un moyen économique de *blanchir la laine brute naturelle*, et d'imiter ainsi la laine d'un blanc éclatant que l'Angleterre livre au commerce.

Voici les renseignements que publie l'*Echo du Parlement :*

« On plonge la laine dans une dissolution de sulfate de magnésie à laquelle on ajoute une quantité convenable de bicarbonate de soude, puis on chauffe doucement. Il se dégage bientôt de l'acide carbonique, tandis qu'il se forme de l'hydrocarbonate basique de magnésie qui s'attache aux filaments de la laine et les colore en blanc. La laine ne perd évidemment rien de son poids.

« Pour 100 kilogr. de laine, on peut employer 5 kilogr. de sulfate de magnésie dissous dans une quantité d'eau suffisante, et 3 kilogr. et demi de bicarbonate de soude. On chauffe jusqu'à près de 40 degrés, puis on laisse refroidir ; la majeure partie du précipité se dépose sur la laine, à la surface de laquelle il adhère. Cette fixation du carbonate et de magnésie n'altère en rien la douceur et la souplesse de la laine. »

CHAUSSURES EN PAPIER.

On lit dans le *Précurseur d'Anvers :*

Il se fabrique en Amérique une grande quantité de chaussures en papier. C'est là, du reste, une des dernières nouveautés de la saison. Dans ces singuliers produits, le papier est combiné avec le tissu connu sous le nom de mousseline.

On sait que l'on a fabriqué, avec le papier, des cols, des mouchoirs, des tuyaux, des chapeaux, des cylindres pour lustrer des étoffes, etc., etc.

Nous pensons que les souliers, s'ils sont employés hors des appartements, doivent être rendus imperméables.

LA TOURBE SUBSTITUÉE A LA HOUILLE DANS LES CHEMINS DE FER.

Il se fait, en ce moment, en Angleterre, sur plusieurs chemins de fer, des essais de chauffage à la tourbe, qui semblent promettre une économie notable sur le chauffage à la houille.

Suivant des expériences faites, en dernier lieu, sur le chemin de fer canadien du Grand-Tronc, il a été constaté que la tourbe, étant dégagée de son humidité, peut donner autant de calorique que la houille et coûte beaucoup moins. La dépense par mille anglais de 1,524 mètres a été, pour une locomotive et six wagons, de 35 centimes ou 3 pence et demi.

(L'*Union de Charleroi.*)

NÉCROLOGIE.

M. GUESNEY.

La Société des internes en pharmacie des hôpitaux de Paris vient de faire une nouvelle perte en la personne de M. Guesney, pharmacien à Beuzeville (Eure), décédé à l'âge de quarante-quatre ans.

M. Guesney, qui a fait ses quatre ans d'internat, était en même temps chef des travaux du laboratoire de M. Chevallier.

Une trop grande modestie l'a empêché de faire connaître, malgré de vives incitations, quelques travaux de toxicologie qui présentaient de l'intérêt. A. C.

BIBLIOGRAPHIE.

Études sur les principales eaux de l'Europe; par M. Armand ROTUREAU, docteur-médecin, membre de la Société d'hydrologie de Paris.

Cet ouvrage fut commencé en 1858; il faisait connaître alors la valeur des eaux de l'Allemagne et de la Hongrie; dès 1859, il donnait le précis complet des eaux de la France, enfin, en 1864, il se complétait par la description des eaux d'Angleterre, de Belgique, d'Espagne, de Portugal, d'Italie et de Suisse. Utile à consulter, cet ouvrage immense présente le plus vif intérêt surtout pour les médecins et les savants qui s'adonnent à l'étude des eaux minérales; on y trouve des indications positives sur leur emploi en hygiène et sur le genre de maladies auxquelles elles conviennent.

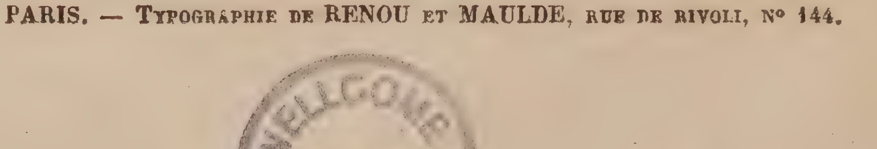
L'ouvrage de M. Rotureau est un ouvrage exceptionnel; il a fallu que le savant qui a entrepris sa publication ait fait abnégation de lui-même, de ses intérêts, pour pouvoir arriver à l'édifier; nous parlons en connaissance de cause, car nous avons voulu faire quelque chose d'analogue, et nous avons été forcé d'y renoncer.

Selon nous, les études de M. Rotureau sont indispensables à tous ceux qui s'occupent des eaux minérales.

Prix : 17 fr. 50 c. — Victor Masson et fils, place de l'École-de-Médecine, Paris.

L'Année scientifique. — La onzième *Année scientifique et industrielle* de M. Louis FIGUIER, qui vient de paraître à la librairie Hachette (prix : 3 fr. 50 c.), renferme, outre l'analyse des travaux scientifiques de l'année, plusieurs figures gravées représentant l'éruption volcanique de l'île de Santorin, le fusil à aiguille et le fusil Chassepot, la coupe du nouveau câble transatlantique, le dessin exact des trichines et la carte du tremblement de terre du 14 septembre, dressée à l'Observatoire de Paris.

Le Gérant : A. CHEVALLIER.


527 PARIS. — Typographie de RENOU et MAULDE, rue de Rivoli, n° 144.

DÉPOT CENTRAL
DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES NATURELLES
FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

On expédie par Caisse de 50, 32. 28, 21, 15 *et* 10 *bouteilles,*
60, *rue* CAUMARTIN *(en face le passage du Havre, à Paris)*

PRIX DES EAUX LES PLUS DEMANDÉES
POUR PHARMACIENS ET DROGUISTES

Bonnes	» 75	Pougues (1)	» 65
Bussang	» 50	Püllna	1 »
Chateldon	» 50	Renaison	» 35
Condillac	» 40	Saint-Galmier	» 40
Contrexeville. — La Souveraine	» 65	Schwalheim	» 55
— Le Pavillon	» 70	Soultzbach	» 80
Ems	» 60	Soultzmatt	» 50
Enghien	» 60	Vals	» 65
Evian	» 90	Vichy	» 65
Friedrichshall	1 »	Vittel	» 65

Prix d'emballage pour les caisses de 10, 15, 21 *et* 28 *bouteilles*, **60** *cent. par caisse*
Pour les caisses au-dessus de 30 *bouteilles*, FRANCO D'EMBALLAGE

(1) PRIX DE L'EAU DE POUGUES PAR CAISSE
60 cent. la bouteille, franco d'emballage.

Caisse de 10 bouteilles	6 »	Caisse de 28 bouteilles	16 80
— de 15 bouteilles	9 »	— de 32 bouteilles	19 20
— de 21 bouteilles	12 60	— de 50 bouteilles	30 »

Toute demande de 30 francs et au-dessus est payable par traite à 60 jours
SANS FRAIS DE RECOUVREMENT

Les eaux sont expédiées, — soit de la source, soit de l'entrepôt de Paris, selon la destination, et toujours fraîches de puisement.

Adresser les demandes directement à M. SIMONNET, *60, rue Caumartin, à Paris.*

LES BAINS STIMULANTS DE PENNÈS

Sont ordonnés par un grand nombre de médecins dans les cas où il convient *d'activer la circulation du sang, de tonifier le corps et de réveiller l'énergie vitale.*

Les expérimentations faites dans QUINZE HOPITAUX ont permis de constater leur efficacité et de justifier leur emploi dans le traitement des maladies suivantes: *aménorrhée, anémie, angine*, **arthrite chronique**, *catharrhe vésical ou vaginal*, *chloro-anémie*, **CHOLÉRA**, *cholérine, dartres sans inflammation, diarrhée, dysenterie, dyspepsie*, **fièvre typhoïde**, *gastralgie, ictère*, **laryngite chronique**, *lumbago, œdème des extrémités*, **PARALYSIE** *sans lésion cérébrale, prostration des forces, prurigo, rachitisme*, **rhumatismes**, *scrofules, scrofulides, syphilides*, **VISCERALGIES** (Voir les documents dans une monographie, qui se délivre à la pharmacie PENNÈS, rue Sorbonne, 4, à Paris. — DÉPÔT dans les principales pharmacies de toutes les villes. (Se garantir des contrefaçons en exigeant la signature de J. A. Pennès

PRIX : **1** FR. **25** C. LA DOSE. *La remise est faite suivant la commande (40 à 50 pour 100) pour les Pharmaciens.*

PRIX DES PRODUITS

DE LA

MAISON J.-P. LAROZE

Pharmacien de l'Ecole spéciale de Paris.

	PRIX pour le public.	REMISE pour le pharm.
PRODUITS PHARMACEUTIQUES		
SIROP D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES DE J.-P. LAROZE, spécifique le plus certain des affections nerveuses de l'estomac et des intestins; le flacon	3 »	25 0/0
Sirop d'écorces d'oranges amères, à l'iodure de potassium. Dose exacte et toujours définie, reconnu comme le dosage le plus sûr de ce précieux médicament; le flacon	4 50	
Sirop ferrugineux d'écorces d'oranges et de quassia amara au proto-iodure de fer. Dosage exact, *inaltérabilité garantie.* Prix du flacon	4 50	
Médecine noire. Six capsules d'une déglutition facile, sans saveur ni odeur, représentent en force la médecine du Codex. Prix de la boîte pour une purgation.	1 »	40 0/0
PRODUITS MÉDICO-HYGIÉNIQUES		
Curaçao français hygiénique, liqueur de table perfectionnée, le cruchon toujours en verre	6 »	25 0/0

Toute demande de six cruchons de curaçao avec suffisante quantité d'autres produits pour parfaire, remise et escompte déduits, une somme nette de 60 francs sera expédiée, pour les villes rédimées, FRANCO DE PORT, D'EMBALLAGE ET DU DROIT DE CONSOMMATION; pour les villes non rédimées, l'expédition se fera avec un acquit à caution, et alors le droit de consommation de 90 cent. par litre et les frais de port, seront déduits de mon mandat pour solde. AU-DESSOUS de ce nombre il n'en sera pas expédié, il faudra les prendre à la fabrique à Paris, ou par l'intermédiaire des commissionnaires ou des droguistes.

	PRIX pour le public.	REMISE pour le pharm.
Élixir dentifrice au quinquina, à la pyrèthre et au gayac; le flacon	1 25	25 0/0
Poudre dentifrice rose au quinquina, à la pyrèthre et au gayac, et à base de magnésie; le flacon	1 25	
Opiat dentifrice au quinquina, à la pyrèthre et au gayac; le pot	1 50	
Curatif dentaire pour panser les dents cariées avant le plombage et prévenir les douleurs et abcès; le flacon avec l'instrument	4 »	
COSMÉTIQUES MÉDICO-HYGIÉNIQUES		
Eau leucodermine pour la toilette du visage; le flacon	3 »	
Eau lustrale contre la chute des cheveux et les démangeaisons du cuir chevelu; le flacon	3 »	
Esprit de menthe superfin pour la table; le flacon	1 25	
Esprit d'anis rectifié pour la table; le flacon	1 25	
Savon lénitif médicinal approprié aux usages de la toilette; le pain	1 50	
Savon lénitif médicinal aux jaunes d'œufs non altérés; le pain	2 »	
Savon Cold cream onctueux pour blanchir et adoucir la peau; le pain	2 »	
Savon anti-herpétique, au goudron de Norwège, purifié; le pain	2 »	
Crême de savon lénitif médicinal approprié aux usages de la toilette; le flacon	2 »	
Huile de noisette parfumée; le flacon	2 »	
Cold cream supérieur; le pot	1 50	
Pommade conservatrice des cheveux; le pot	3 »	
Pommade du Dr Dupuytren; le pot	3 »	
Eau de Cologne supérieure avec ou sans ambre; le flacon 1 fr.; le litre	7 »	
Pastilles orientales du Dr P. CLÉMENT pr purifier l'haleine; la boîte entière.	2 »	
La demi-boîte	1 »	
Vinaigre de toilette aromatique; le flacon	1 »	
Eau de fleurs de lavande; le flacon	1 50	

Les produits ci-dessus ne sont expédiés qu'à vente ferme. — L'emballage est toujours franco; mais, pour obtenir la franchise de port, il faut que la demande d'un ou de plusieurs produits s'élève au moins à la somme de 60 fr. pour MM. les pharmaciens. — Le droit de consommation *est toujours franco* mais celui d'octroi, s'il y en a, reste à la charge du destinataire. — MM. les droguistes qui font le gros, jouissent pour toute demande de 100 fr. et au-dessus, d'une bonification qui leur permet de se mettre en rapport avec MM. les pharmaciens et parfumeurs pour la vente de ces divers articles.

Fabrique et expéditions : maison J.-P. LAROZE, rue des Lions-Saint-Paul, 2.
PARIS

EAU MINÉRALE DE POUGUES

ALCALINE, FERRUGINEUSE, IODÉE ET GAZEUSE

Traitement des affections Gastro-intestinales, Génito-urinaires Goutteuses et Lymphatiques. — Diabète, Albuminurie Chlorose, Chloro-anémie, maladies du Foie, de la Rate et du Pancréas, maladies des femmes, etc.

SOURCE SAINT-LÉGER

Les sels auxquels on doit accorder la plus grande somme d'action dans les *Eaux de Pougues*, sont les carbonates de chaux et de magnésie, ce qui les différencie complétement des autres eaux alcalines qui ont pour base les sels débilitants de bicarbonate de soude et de potasse.

L'action reconstituante des *Eaux de Pougues* est singulièrement favorisée d'ailleurs par la quantité notable de fer qu'elles contiennent, et par les pratiques hydrothérapiques auxquelles un établissement complet et modèle est affecté.

PRIX : **60** *cent. la bouteille pour pharmaciens.*

Adresser les demandes, à M. SIMONNET. entrepositaire à Paris, 60, rue Caumartin.



MAISON A. ANCELIN

Pharmacien de l'École de Paris

Rue du Temple, 22

PARIS

Marque de abrique. DESNOIX & Cie, Successeurs **Marque de fabrique.**

TISSUS PHARMACEUTIQUES

Sparadraps.

Officinal.
Diachylon gommé.
Diapalme.
Sparadraps des hôpitaux.
Révulsif au Thapsia.
Poix de Bourgogne simple.
— émétisée.
Vigo cum m°.
iguë.
Des quatre fondants, etc., etc.
Toile de mai.
Percaline adhésive à la glycérine.
S'applique comme le taffetas d'Angleterre.
Baudruche préparée par grosse et par bande.

TOILE VÉSICANTE VERTE

Avec divison. Vésication prompte et sûre.

Deux largeurs.. { 25 centimètres.
{ 20 —

Papier à cautère blanc, boîtes rouges.
— blanc et jaune.
— boîtes vertes, demi-fines.
— satiné, boîtes vertes satinées.
— à l'emplâtre simple sans résine.

On le prépare aussi sur formule particulière et coupé au modèle demandé.

Épispastique.

Papier épispastique ordinaire, n°s 1, 2, 3.
— perforé, n°s 1, 2, 3.
Pansement tout préparé.
sérofuge, n°s 1, 2, 3, e grandeurs diverses.

Taffetas d'Angleterre *(court plaister)* de toutes les qualites, par grosse, par douzaine et par mètre.

Enveloppes riches et simples ; carnets dorés e non dorés, renfermant chacun trois carrés de taffetas et un de baudruche préparée.

Emplâtre pauvre homme, dit papier anglais. — Baudruche à l'arnica, dit collodion

PAPIER CHIMIQUE

Ce Papier, d'une fabrication parfaite, se vend 50 centimes le rouleau. 25 centimes le demi-rouleau prix qui le fait rentrer entièrement dans le domaine de la pharmacie.

Tous les produits de cette maison, fabriqués avec le soin qu'exigent les préparations pharmaceutiques, présentent à MM. les pharmaciens un avantage réel, car les prix sont toujours e rapport avec celui des matières premières.

PILULES CRONIER

. l'Iodure de Fer et de Quinine

(Extrait de la *Gazette des Hôpitaux*, mai 1863). — Nous pouvons dire que Cronier est le seul qui soit arrivé à pro-ire ce médicament à l'état fixe, inalté-ble, et se conservant indéfiniment. Par nséquent, il a donc un avantage réel sur ıtes les préparations ferrugineuses.

Rue de Grenelle-St-Germain, 13, à Paris.

ES PASTILLES DIGESTIVES

A LA PEPSINE

De Wasmann sont employées par tous médecins au courant de la sciences ns les cas où la digestion des aliment, ouminoïdes est difficile ou impossible, rce qu'elles constituent **la seule réparation** où la PEPSINE soit **nservée** INALTÉREE et sous une ıme agréable au goût. — Rue Saint-noré, 151, à la pharmacie du Louvre, dans toutes les pharmacies.



Approuvées par l'Académie de médecine de ris, qui, deux fois, à vingt ans d'inter-le, a constaté leur supériorité sur tous les res ferrugineux solubles et insolubles. es sont généralement employées dans le itement de la chlorose, de l'anémie, de nénorrhée, de la leucorrhée, et dans s les cas où les ferrugineux sont indiqués. Dépôt général : à Paris, rue d'Aboukir, 99, ienne rue Bourbon-Villeneuve, Place du re, et dans presque toutes les pharmacies.

PILULES ANTINÉVRALGIQUES

Du Dr CRONIER.

Il n'est pas un praticien aujourd'hui qui ne rencontre chaque jour dans sa pratique civile, au moins en cas de névralgie, et qui n'ait employé le sulfate de quinine, tous les antispasmodique, et même l'électricité : tout cela bien souvent sans aucun résultat. Les pilules antinévralgiques de Cronier, au contraire, agissent toujours et calment souvent en moins d'une heure les névralgies les plus rebelles.

Dépôt chez Levasseur, pharmacien, rue de la Monnaie, 19, à Paris. — Prix : 3 fr.

MALADIES DE POITRINE
HYPOPHOSPHITES
DU Dr CHURCHILL

SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE SOUDE
SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE CHAUX
PILULES D'HYPOPHOSPHITE DE QUININE

CHLOROSE, PÂLES COULEURS

SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE FER
PILULES D'HYPOPHOSPHITE DE MANGANÈSE

Prix 4 fr. le flacon.

Sous l'influence des hypophosphites, la toux diminue, l'appétit augmente, les forces reviennent, les sueurs nocturnes cessent, et le malade jouit d'un bien-être inaccoutumé. — Pharm. Swann, 12, rue Castiglione, Paris. — Dépôts : Montpellier, Belugou frères; Nice, Fouque ; Lyon, Pharmacie centrale, 19, rue Lanterne ; Bordeaux, Nantes, Toulouse, dans les succursales de la Pharmacie centrale; Nîmes, pharmacie Goulard jeune.

PASTILLES DIGESTIVES DE VALS

UX SELS NATURELS EXTRAITS DES EAUX MINÉRALES

'est un adjuvant utile dans la dyspepsie atonique et la dyspepsie flatulente, à la dose de 15 à 20 pastilles par jour.

Arômes : *Menthe, Citron, Anis, Fleur d'oranger, Vanille et sans arôme.*



L'une des faces de la Pastille porte en relief le nom de VALS et l'autre le nom des préparateurs.



Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales naturelles.

Et dans toutes les pharmacies de France. — Prix : 1 fr., 2 fr. et fr. la boîte.

Imp. RENOU et MAULDE, rue de Rivoli, 144.

DROGUERIE

BULLETIN DES VARIATIONS (JANVIER 1867)

Acide citrique blanc...... :	6 50	Très-ferme.
— tartrique d°..........................	4 30	Cours en baisse.
Aloès succotrin..........................	1 60	Mal tenu.
Anis étoilé..............................	3 50	Cours normal.
Baume de copahu solidifiable.............	7 50	Très-recherché.
— de Tolu, sec........................	12 »	
Beurre de muscades.......................	14 »	
Bicarbonate de soude.....................	» 70	De fabrique française, en hausse.
Bismuth (sous-nitrate)...................	40 »	Restera cher longtemps. Le métal manque.
Camphre raffiné..........................	5 »	Se maintient ferme à la hausse.
Cantharides grabelées....................	8 50	Sont abondantes.
Cubèbes grabelés.........................	4 »	
Follicules de séné, Palthe et Tripoli en sorte.	4 50	
Glycérine pure...........................	3 »	Ce produit est fabriqué en France d'une manière supérieure.
— ordinaire.........................	2 »	
Gomme en sorte...........................	3 »	Nouvelle reprise dans les cours. Mauvaise nouvelle du Sénégal.
— blonde.............................	3 50	
— blanche............................	4 »	
Graine de moutarde noire d'Alsace........	1 »	Très-ferme.
— — de la Rochelle 90 à	» 85	
— — blanche mondée.......	1 40	
Guimauve (racine)........................	1 »	
— fleur).........................	2 40	
Huile d'amandes douces...................	4 20	Nouvelles hausse des amandes.
— de foie de morue brune...............	2 10	A repris faveur.
— — blonde.............	2 20	
— — blanche du commerce	3 30	
— de ricin filtrée..:..................	2 40	
Iodure de potassium......................	34 »	En hausse Sera cher jusqu'à nouvelle mesure de fabrique.
Iode sublimé.............................	38 »	
Ipéca en sorte...........................	45 »	Reste ferme à ces prix.
— choisi et mondé.....................	48 »	
Jalap choisi (Vera-Cruz).................	20 »	Les qualités Tampico sont offertes; mais elles ne sont pas médicinales.
Manne en larmes..........................	12 »	Les mannes nouvelles ont repris faveur.
— en débris de larmes.................	5 50	
— en sorte............................	3 »	
Mauve cultivée (fleur)............... 4 50 à	7 »	
Mercure..................................	6 »	Le cours a fléchi.
Opium titré..............................	55 »	Forte hausse à Smyrne.
Polygala de Virginie.....................	8 »	Baisse.
Quinquina jaune, vrai calissaya..........	12 »	Le quina gris en bonne qualité toujours rares.
— rouge..................... 24 à	40 »	
— gris, huanuco choisi............	7 50	
— — menu d°................	6 50	
Rhubarbe de Chine, de bonne qualité......	24 »	Reprise de hausse
Safran du Gâtinais.......................	120 »	Est souvent falsifié, y prendre garde.
Salsepareille............................	2 50	
Scammonée d'Alep, n° 1...................	100 »	Les prix sont très-élevés pour les bonnes qualités.
Semen-contra d'Alep grabelé..............	2 »	
Séné Palthe, 3/4 mondé...................	2 90	
Sulfate de quinine.......................	6 50	les 30 grammes. Le cours semble fixe à ce taux.
Tilleul avec bractées....................	2 30	
— mondé...............................	4 »	
Violettes nouvelles de 1865..............	4 50	

Table du Journal de Chimie médicale, cahier de Février 1867

527 — IMPRIMERIE RENOU ET MAULDE